

éduquer

tribune laïque n° 167 février 2022

Publication de la Ligue de l'Enseignement et de
l'Éducation permanente asbl

DOSSIER Mal-logement et famille

actualité

L'enseignement à
l'heure de l'Omicron

pédagogie

Quand sciences
et religions se
rencontrent dans la
classe

sciences

Mathématiques des
vaccins



Sommaire

Édito	
Voeux	p 3
Focus	
Les coups de cœur de la Ligue	p 4
Coup de crayon sur l'actu	
Covid: le ras-le-bol des écoles	p 6
Actualité	
L'enseignement à l'heure de l'Omicron	p 7
Dossier MAL-LOGEMENT ET FAMILLE	
L'accès au logement en Région bruxelloise	p 10
Une vie de famille emmurée	p 14
Familles nombreuses: difficultés pour se loger	p 17
Monoparentalité et mal-logement: une histoire de femmes	p 20
Pour aller plus loin	p 23
Pédagogie	
Quand sciences et religions se rencontrent dans la classe	p 25
Sciences	
Mathématiques des vaccins	p 29

Couverture

Ariane Pinel, née à Toulouse en 1983, est diplômée de la HEAR (École des Arts décoratifs de Strasbourg) en 2005. Illustratrice freelance et autrice de bande dessinée, elle alterne les projets de BD, illustration jeunesse, et presse. Quand elle n'est pas en train de dessiner des étiquettes de bière, elle collabore avec les éditions Casterman, Amattera, Cambourakis, Lito, la presse Rue89 Strasbourg, L'étudiant, Bayard, Milan, Le Monde...
www.arianepinel.com/



éduquer

est édité par



de l'Enseignement et de
l'Éducation permanente asbl

Rue de la Fontaine, 2
1000 Bruxelles

Éditeur responsable
Roland Perceval

Direction
Patrick Hullebroeck

Responsable de la revue
Juliette Bossé

Mise en page
Éric Vandenhede

Réalisation
mmteam sprl

Ont également collaboré
à ce numéro:

Roland Perceval
Patrick Hullebroeck
Marie Versele
Théo Bédard
Juliette Bossé
Noémie Emmanuel
Xavier Haine
Madeleine Guyot
Marion Englert
François Chamaraux

Vœux

Blaise Pascal posait cette question: «*Qu'est-ce qu'un homme¹ dans l'infini?; un homme coincé entre deux infinis, le petit et le grand*».

Si ces deux infinis nous sont inaccessibles physiquement, l'homme a appris à les imaginer, les conceptualiser et, en allant toujours plus loin dans l'investigation, à produire des modèles de structure.

Oui, l'homme est capable de cela... et de bien d'autres choses encore.

Violer et tuer des enfants, violer et tuer des femmes, massacrer, piller, faire la guerre... oublier les terribles leçons du passé et tout prêt à recommencer pour encore s'enfoncer dans la violence... c'est aussi ce dont l'homme est capable.

Mais, parfois, il trouve plus fort que lui: la peste, le choléra, la grippe, le coronavirus...

La pandémie qui nous frappe devrait nous faire réfléchir sur la précarité de notre condition humaine et sur le fait que nous ne sommes que peu de chose.

Lorsque le coronavirus s'éloignera, que le genre humain pense encore à Pascal: «*Que l'homme, étant revenu à soi, considère qu'il est au prix de ce qui est; qu'il se regarde comme égaré dans ce canton détourné de la nature; et que de ce petit cachot où il se trouve logé, j'entends l'univers, il apprenne à estimer la terre, les royaumes, les villes et soi-même, son juste prix. Qu'est-ce qu'un homme dans l'infini?²*».

En ce début d'année qui comporte les vœux traditionnels, voici ceux que je forme: que l'homme vienne à la RAISON, qu'il apprenne des erreurs passées pour ne plus les commettre, que la transmission de valeurs

d'amour, de compréhension, de tolérance soient ses priorités avant toute considération d'ego, de recherche de pouvoir et d'argent, de jalousie, d'autosatisfaction...

La Ligue, forte de ses 157 ans, se veut toujours la gardienne de valeurs fondamentales qu'elle souhaite diffuser dans notre enseignement officiel; le seul qui, grâce à la neutralité sur laquelle il se fonde, peut (en dehors de tout dogme et croyance - qui sont affaires personnelles) permettre l'ouverture d'esprit et la prise en compte de l'autre dans sa spécificité et son caractère unique d'être humain digne de respect; et ce, quelles que soient ses convictions. Qui dit mieux?

Que l'avenir, 2022 et après, vous apporte la lumière que nos fondateurs, il y a 157 ans, ont allumée pour éclairer notre enseignement: celle de la connaissance, de la raison et du respect infini des élèves qui lui sont confiés.

Et pour terminer (à replacer évidemment dans le contexte de l'époque):

«*Ainsi grâce à la générosité et à la pureté de vos principes, la force, l'avarice ou la séduction cesseront bientôt de contrarier, par des institutions arbitraires, la loi de la nature, qui a voulu que l'homme fût éclairé pour qu'il pût être juste et libre pour qu'il pût être heureux³*».

1. Dans le sens «genre humain» et donc non genré.

2. Les Pensées 199-72

3. Condorcet - Discours à l'Assemblée nationale au nom de l'Académie des Sciences - 12 juin 1790.

Cotisation et don 2022

Si vous n'avez pas encore payé votre cotisation **2022** merci de le faire dans les meilleurs délais. La cotisation **2022** est de **25€** minimum.

À verser sur le compte: **BE19 0000 1276 64 12 - BIC: BPOTBEB1**

de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente, asbl, rue de la Fontaine, 2 - 1000 Bruxelles.
Communication: cotisation ou don 2022.

Pour toute information concernant le suivi de votre affiliation, veuillez nous contacter au **02/512.97.81** ou **admin@ligue-enseignement.be**

Retrouvez tous nos articles et l'actualité de la Ligue sur le site **ligue-enseignement.be**

la ligue

Habiter

La planète a mal à son climat! Elle a de la température en trop! Est-ce le résultat d'une maladie, d'un covid planétaire? Pas du tout, la crise climatique a une cause anthropique, c'est-à-dire, provient de la manière dont les êtres humains habitent sur Terre.

Serait-ce l'être humain, la maladie de la Terre? Ou serait-ce l'homme lui-même qui est malade de sa façon d'habiter la planète?

Il est une difficile prise de conscience: comprendre que la planète Terre est l'habitation de l'espèce humaine et qu'il n'en est pas d'autre pour l'accueillir, quel que soit le rêve fou de certains industriels «visionnaires» ou la découverte à des milliers d'années lumières d'une exoplanète ressemblant à la position de la terre dans son système solaire.

L'espèce humaine génère pourtant beaucoup de désordre dans son lieu d'habitation. N'est-ce pas le signe d'une désaffection pour soi-même autant que pour son lieu de vie? Car quel est l'adulte ou l'enfant dont on accepterait qu'il souille sa chambre ou sa maison, les transformant en dépôt, bric-à-brac ou lieu inhabitable? Ne dirait-on pas qu'il faut être malade pour vivre ainsi!?

Il y a une certaine continuité entre la manière dont l'individu habite, sa façon de vivre, et la manière dont collectivement une société vit, ou plus largement, dont les êtres humains vivent. Et qu'une société accepte que des individus soient mal logés, est le signe que cette société considère comme admissible qu'il en soit ainsi. Alors, pourquoi pas une espèce tout entière en mal d'habitation?

Il y a peut-être plus de convergences et de proximité qu'on ne le pense entre la question sociale et la question environnementale. Et le mal-logement dans la société n'est peut-être lui-même que l'écho de notre indifférence plus générale à l'égard de notre cadre de vie, c'est-à-dire, de la nature.

Inversement, on peut supposer qu'il serait contradictoire de s'occuper de la protection de la nature sans s'intéresser au sort des personnes qui souffrent d'un cadre de vie dégradé, qu'il s'agisse de leur quartier ou de leur propre logement.

Patrick Hullebroeck, directeur

Le saviez-vous?

Qu'est-ce que le sharenting?

Né de la contraction de «share» (partage) et de «parenting» (parentalité), le terme sharenting désigne en anglais le fait de poster des photos et/ou des vidéos de son ou ses enfants sur les réseaux sociaux, le plus souvent sans leur consentement.

Pouvant paraître anecdotique ou sans conséquences pour beaucoup, le sharenting pose cependant un problème au niveau du respect du droit à l'image des mineur-e-s. «Le droit à l'image est

le droit de toute personne de disposer de son image. Ce droit permet à une personne de s'opposer à la publication, diffusion ou utilisation, commerciale ou non, de son image au nom du respect de la vie privée. Dès lors toute publication ou reproduction d'une photo sur laquelle une personne est clairement reconnaissable n'est possible qu'avec son consentement préalable, que l'image soit préjudiciable ou non.»¹

Au-delà de la question du consentement, tout ce que nous postons sur Internet y restera pour toujours! Certains appellent cela le «tatouage digital» ou «l'empreinte numérique», une sorte d'identité virtuelle qui nous suivra toute notre vie! Dès lors, un enfant en bas-âge pourrait d'emblée avoir une présence digitale pouvant devenir lourde à porter une fois adulte: tout le monde ne souhaite pas voir des photos de lui bébé, enfant, ados... dans des situations qui enfant peuvent paraître anodines mais qui plus tard peuvent s'avérer nuisibles.

Que faire? Ne plus rien poster? L'idéal est de profiter d'un potentiel partage d'image en ligne pour demander le consentement des enfants/ados mais également de les sensibiliser et les conscientiser à l'utilisation de leur image sur les réseaux sociaux.

1. <https://childfocus.be/fr/prevention/securite-en-ligne/parents/reseaux-sociaux/le-droit-a-l-image>



Ressources

«Ouvrir mon quotidien 2021-2022»

Comme chaque année, l'opération «Ouvrir Mon Quotidien» permet aux écoles primaires et secondaires de bénéficier de la presse quotidienne papier gratuitement. Les écoles primaires peuvent choisir deux quotidiens par période. Les écoles secondaires reçoivent 6 quotidiens. Cette opération est réservée exclusivement aux enseignant-e-s et établissements scolaires primaires et secondaires, toutes formes d'enseignement et tous réseaux confondus. Pour pouvoir profiter de cette opportunité, chaque établissement scolaire doit s'inscrire via le site www.lapresse.be.

Plus d'infos: www.lapresse.be/ouvrir-mon-quotidien/



Ressources

«Sophie, l'enfant cachée»

Née du livre «Sophie, l'enfant cachée» et du module d'animations développé à partir de l'histoire vraie de Sophie Rechtman-Granos, la valise pédagogique «Sophie, l'enfant cachée» est un outil «clés en mains» qui permet d'aborder l'histoire de la Shoah avec des enfants de 10 à 12 ans.

Cette valise pédagogique s'accompagne d'une formation gratuite destinée aux enseignant-e-s du dernier cycle de l'enseignement primaire. Un exemplaire de la valise est offert à chaque professeur-e qui suit une formation à son utilisation.

Plus d'infos: www.lahainejedison.be/valise-p%C3%A9dagogique-sophie-l-enfant-cachee



Brochure

«Jeunes & alcool: le piège était presque parfait»

La consommation d'alcool aurait tendance à entrer prématurément et de manière excessive dans la vie des ados. Dès lors, comment interroger et bousculer des pratiques qui semblent d'emblée acceptées par la majorité comme «normales»?

Proposée par Question Santé, la brochure «Jeunes & alcool: le piège était presque parfait» nous interroge sur le rapport et les pratiques des jeunes face à l'alcool. Professionnel·les de terrain, alcoologues, psychologues et acteur·trice·s de la prévention y analysent et déconstruisent les stéréotypes et tabous autour de la consommation d'alcool, tout en proposant des pistes de réflexion pour les parents et les jeunes. Plus d'infos: <https://questionsante.org/outils/jeunes-alcool-le-piege-etait-presque-parfait/>



Citation



Littérature

«Revenir fils» de Christophe Perruchas

«J'avais décidé que je serai grand quand j'aurais quinze ans. C'est bientôt, plus que quelques mois. Le docteur du collège dit que j'ai sûrement été obligé de grandir plus vite, rapport aux événements.»

Depuis la mort accidentelle de son père, le narrateur, un ado de quatorze ans vit seul avec sa mère. Voguant dans les méandres de l'adolescence et les étapes du deuil, il deviendra rapidement le spectateur impuissant de la folie de sa mère. Une mère étrange, terrassée par le chagrin et sombrant au fil des jours dans une nouvelle addiction: l'accumulation compulsive d'objets en tous genres. Des boîtes de Nesquik aux piles de journaux, la maison, nid et refuge, devient alors un amas de débris impénétrable. Comment vivre et exister avec cette nouvelle aliénation? Ce deuxième roman de Christophe Perruchas, construit en un diptyque séparé d'une longue ellipse de 20 ans, raconte une plongée dans la folie et l'étrangeté du syndrome de Diogène. Entre rires et larmes, «Revenir Fils» vogue entre la cocasserie d'une folie aussi absurde qu'affligeante et la douleur de l'abandon d'une mère désormais inaccessible. Un roman puissant!

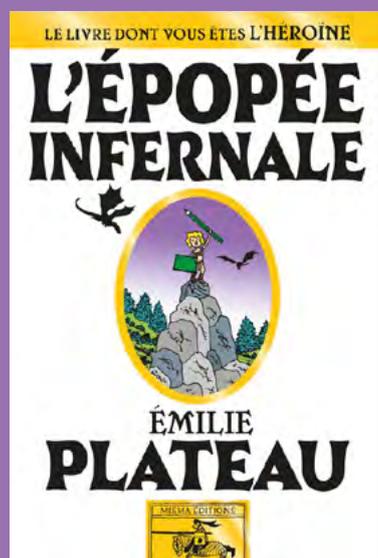


«L'épopée infernale» d'Émilie Plateau

«Chères lectrices, chers lecteurs, Le livre que vous tenez entre les mains n'est pas un livre comme les autres. Il vous offre l'opportunité de devenir l'héroïne d'aventures fantastiques. Qui n'a jamais rêvé d'incarner une autrice de bande dessinée?»

Ainsi débute l'épopée infernale proposée par Émilie Plateau: deviens une autrice de bande dessinée, vis ses mésaventures, ses doutes, ses colères, ses joies. Parviendras-tu à l'édition de ta propre BD et jusqu'au saint Graal du Grand Prix d'Angoulême?

Présenté sous le format «le livre dont tu es le héros», ce nouvel ouvrage d'Émilie Plateau offre l'originalité de vivre plusieurs scénarios possibles en fonction du choix du/de la lecteur·trice. Du plus heureux au plus dramatique, en passant par la case loufoque, cette épopée est truffée de détails hilarants et permet de mieux cerner l'industrie de la bande dessinée. Bourrée d'humour, d'auto-dérision et très bien ficelée, «L'épopée infernale» est une BD à découvrir sans plus attendre!



Ressources

Les indicateurs de l'enseignement 2021

Combien d'élèves sont scolarisés en FWB? Quel âge ont-ils? Quel est leur parcours? Quel est leur profil socio-économique? Combien d'élèves quittent l'enseignement prématurément? Quel a été l'impact de la crise sanitaire dans l'enseignement? Les Indicateurs de l'Enseignement y répondent!

Cette seizième édition des Indicateurs de l'Enseignement permet, une fois encore, de mettre en lumière le contexte dans lequel évolue l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles: ses besoins, ses forces et ses faiblesses, son organisation et son fonctionnement ainsi que sur les acquisitions des compétences et des savoirs par les élèves.

Cette édition propose également un focus sur les répercussions de la crise du covid dans l'enseignement afin d'analyser certaines tendances à l'issue de la première vague de la pandémie (le redoublement, l'inscription dans le qualifiant, l'orientation vers le spécialisé, le changement d'école, les sorties prématurées, l'enseignement à distance mais également les besoins en personnel de l'enseignement de la FW-B).

Plus d'infos: www.enseignement.be/index.php?page=28584&navi=2264





"Covid: le ras-le-bol des écoles"



L'enseignement à l'heure de l'Omicron

L'épidémie reprend de plus belle dans la société belge. Les écoles ne sont pas épargnées. Mais les plus pauvres sont les plus durement frappés.

La situation épidémique en Belgique

Le rapport de Sciensano du 21 janvier 2022 sur la situation épidémique liée au covid est sans ambiguïté: le nombre de cas explose et le pic des contaminations est loin d'être atteint. Il ne doit pas être attendu avant la fin janvier ou le début du mois de février. En attendant, au rythme actuel des contaminations, ce sont 8 à 10% de la population belge qui pourraient être contaminés en un mois!! Le nombre de cas a augmenté de 34% si l'on compare la période du 11 au 17 janvier avec la semaine précédente. La moyenne journalière du nombre de contaminations est d'environ 30.000 contaminations. Mais le lundi 17 janvier, ce sont plus de 60.000 cas covid qui ont été enregistrés au niveau de la Belgique²!

La situation dans les écoles

Le taux de reproduction est durant cette période supérieur à 1 (1,252) mais c'est surtout dans les tranches d'âge de 0 à 9 ans et de 10 à 19 ans que l'augmentation est sensible. Rien d'étonnant donc si les écoles sont fortement impactées par la vague présente.

Durant la semaine du 11 au 17 janvier, 810 clusters ont été constatés (contre 573 la semaine précédente), principalement sur les lieux de travail (47,4%) et les maisons de repos (24,3%), mais dans les écoles, le nombre de clusters est également en augmentation (Rapport hebdomadaire de Sciensano du 21 janvier 2022).

L'augmentation du nombre de cas est particulièrement sensible chez les 6 – 11 ans (tracé vert clair) et les 12 – 19 ans (tracé jaune).

Durant la semaine du 10 au 16 janvier, 4657

cas de covid ont été signalés dans les écoles francophones aux équipes PSE, dont 4061 cas sur les 903.806 élèves de l'enseignement fondamental et secondaire en FWB, soit 0,45% des élèves³.

Synthèse du nombre de cas de Covid-19 signalés aux services PSE

Nombre de cas de Covid-19 signalés	Semaine 2
Élèves de maternelle	412
Élèves de primaire	1446
Élèves de secondaire	2203
Total élèves de l'ens. fondamental et secondaire	4061

Source: ONE

Durant la même période, 487 cas covid chez les membres du personnel ont été signalés dans les établissements scolaires de la Communauté française:

	Membres du personnel
Bruxelles	166
Brabant	42
Hainaut	103
Namur	52
Liège	111
Luxembourg	13
Total	487

Source: ONE

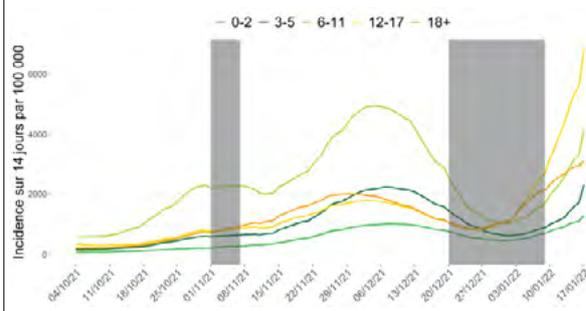


Coup de crayon sur l'actu

Théo Bédard est diplômé des beaux-arts de Bourges en 2018. Il s'attelle, depuis, à intégrer son travail artistique dans des domaines divers allant de l'illustration de presse à la recherche scientifique. Convaincu de l'importance de créer des ponts esthétiques entre les savoirs, il tente de le faire par le biais de sa pratique multimédia.



Incidence cumulée sur 14 jours, par tranche d'âge, par 100 000 habitants de la tranche d'âge, 04/10/2021 (semaine 40) au 16/01/22 (semaine 2), Belgique.



Source: surveillance COVID-19 centralisée de Sciensano basée sur les laboratoires. Les zones grisées indiquent les périodes de vacances scolaires, y compris la semaine supplémentaire de vacances à partir du 20 décembre 2021, mise en place pour les enfants de moins de 12 ans par les autorités belges dans le cadre de la situation épidémiologique.

Pour rappel, depuis le 10 janvier, «l'Emergency Brake» est appliqué à partir de 4 cas positifs au sein d'une classe (ou à partir de 25% de cas positifs si le groupe est inférieur à 16 élèves) dans l'enseignement fondamental. La mesure entraîne la fermeture de la classe pendant cinq jours et une période de vigilance les 5 jours qui suivent. Dans l'enseignement secondaire, ce sont les règles applicables à la population générale qui s'appliquent: l'identification des contacts est réalisée par le Call center et le statut vaccinal des élèves est pris en compte en cas de contact étroit avec une personne positive au Covid-19.

Durant cette période, 110 classes et une école ont été fermées. (Source: ONE)

Le plaidoyer de l'UNICEF

La situation est particulièrement délicate dans les écoles durant cette période et la vie des familles est fort compliquée. Mais les effets négatifs de la crise sont inégalement répartis, selon la situation pécuniaire des familles, la composition du foyer familial et la condition sociale. C'est vrai au sein même de la société belge. C'est encore plus vrai si l'on prend en compte la situation mondiale.

Dans un rapport publié en décembre 2021, l'UNICEF observe les multiples conséquences de la crise covid sur les enfants et la manière inégale dont ils sont touchés.

L'UNICEF estime qu'au plus fort de la crise, au printemps 2020, 80% des écoles étaient partiellement ou complètement fermées. Mais la durée de ces fermetures a été plus importante dans les pays à faible revenu ou appartenant à la classe inférieure des revenus médians.

«Les enfants, qui représentent notre avenir collectif, doivent être les premiers à bénéficier des investissements et les derniers à souffrir des restrictions budgétaires»

L'épidémie n'a pas eu seulement un effet direct sur l'éducation et l'accès à l'école. Elle a augmenté la pauvreté. Elle a réduit la couverture des soins de santé et diminué le taux de vaccination des enfants, en particulier, dans les pays à faible revenu. Elle a eu des effets sur la malnutrition et sur la santé mentale des jeunes, particulièrement dans les pays les plus pauvres. D'où le plaidoyer de l'UNICEF pour que le sort des enfants soit pris en compte dans la lutte contre la pandémie et qu'il en inspire les ligne directrices: «Les enfants, qui représentent notre avenir collectif, doivent être les premiers à bénéficier des investissements et les derniers à souffrir des restrictions budgétaires» déclare l'organisation.

L'UNICEF fait dans cette perspective 4 recommandations dont on espère qu'elles seront entendues, en ce compris chez nous:

- investir dans la protection sociale, le capital humain et les dépenses en faveur d'un relèvement inclusif pour chaque enfant;
- mettre fin à la pandémie et inverser le recul alarmant observé dans les domaines de la santé et de la nutrition de l'enfant;
- reconstruire en veillant à ce que chaque enfant reçoive une éducation de qualité, soit protégé et jouisse d'une bonne santé mentale;

- renforcer la résilience afin de prévenir les crises, d'y répondre et de mieux protéger les enfants, notamment en adoptant de nouvelles approches pour éradiquer la famine, protéger les enfants des changements climatiques et repenser la manière dont les fonds sont dépensés lors des catastrophes.

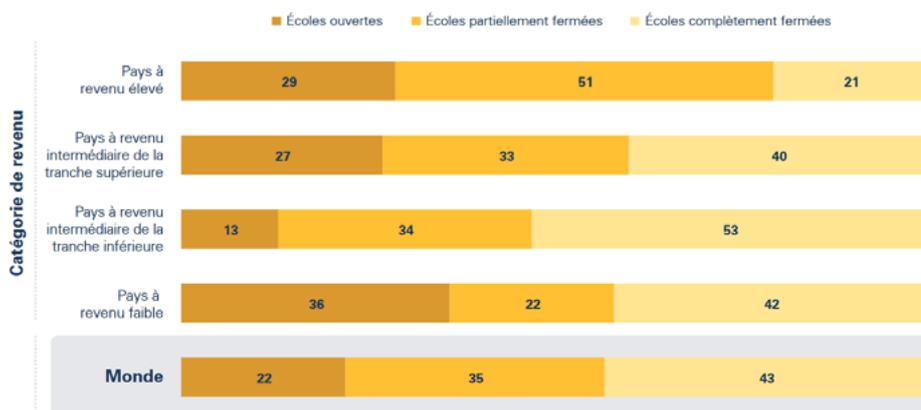
À défaut d'être un baromètre, ces principes ne pourraient-ils pas servir de boussole à l'action publique contre la crise?

1. Le Soir du 20 janvier 2022.

2. Idem.

3. Rapport de l'ONE pour la semaine du 10 - 16 janvier 2022.

FIGURE 3: La fermeture complète des écoles a perturbé un pourcentage plus élevé de temps d'enseignement en classe dans les pays à revenu faible et intermédiaire de la tranche inférieure



Source: UNICEF, «ÉVITONS UNE DÉCENNIE PERDUE», Mesures à prendre de toute urgence pour inverser les effets dévastateurs du covid sur les enfants et les jeunes, décembre 2021; www.unicef.org/media/112971/file/UNICEF%2075%20report%20French.pdf

Décret inscription

Le projet de décret réformant la procédure d'inscription en première année du cycle d'enseignement secondaire a été définitivement approuvé le 12 janvier 2022 par le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette nouvelle mouture du décret inscription, qui sera d'application pour la rentrée 2023-2024, apportera une série de modifications dans la procédure d'inscription (incidence des indices composites, inscriptions directes dans les écoles réputées incomplètes et décentralisation de la CIRI vers un nouvel organe de gestion des inscriptions) sans pour autant en changer radicalement le mécanisme. Une évaluation du nouveau dispositif est prévue en 2026.

Rythmes scolaires

Un nouveau calendrier scolaire entrera en application dès la rentrée de l'année scolaire 2022-2023 en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette réforme des rythmes scolaires, pensée pour répondre aux besoins des enfants et créer un équilibre entre les temps d'apprentissage et de repos, permettra d'alterner les périodes de travail de sept semaines avec des congés de deux semaines tout en gardant le même nombre de jours scolaires. Concrètement, les vacances d'automne et de détente seront constituées de 2 semaines consécutives comme pour les vacances d'hiver et de printemps. Dès lors, les vacances d'été seront raccourcies de deux semaines, passant de 9 à 7 semaines de congé.

Plus d'infos: www.rythmesscolaires.be/

Décret paysage

La réforme du décret paysage, proposée par la Ministre Valérie Glatigny, a été adoptée par le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles début 2021 et sera d'application dès la rentrée 2022-2023.

Ayant pour but de lutter contre l'allongement des études et de mieux accompagner les étudiant·e·s vers la réussite de leurs premiers crédits et décrocher leur diplôme de bachelier, cette réforme se centre sur trois axes principaux:

- permettre aux étudiant·e·s d'acquérir, dès le début de leurs parcours, des bases pédagogiques solides, d'identifier aussi tôt que possible d'éventuelles difficultés et d'y remédier. Dès lors, les étudiant·e·s devront réussir leurs 60 crédits pour pouvoir passer en deuxième année;
- rendre les conditions de finançabilité (droit de se réinscrire dans un établissement) plus lisibles. L'étudiant·e disposera

de 5 années pour obtenir son diplôme de bachelier (6 s'il se réoriente). Des balises intermédiaires sont également instaurées: l'étudiant·e aura 2 années maximum pour réussir les 60 crédits du bloc 1, 4 années maximum pour atteindre 120 crédits et maximum 6 ans pour réussir 180 crédits;

- renforcer les moyens dédiés aux aides à la réussite, qui seront ciblées vers les étudiant·e·s qui rencontrent des difficultés, afin de les accompagner vers la réussite et la diplomation. Concrètement, le budget annuel consacré à ces aides passera de 83 millions d'euros à 89 millions d'euros. Par ailleurs, les établissements devront, avant le début de chaque année académique, établir un plan stratégique d'aide à la réussite listant les activités de remédiation qu'ils mettent en place et les moyens financiers qui y seront alloués.

La Fédération des étudiants francophones (FEF) n'a pas tardé à réagir à cette nouvelle réforme, soulignant les dangers d'un recul pour l'accessibilité de l'enseignement supérieur.

Source: *Le Soir*, 03/12/2021

Nouvelles règles covid dans l'enseignement fondamental et les crèches

À partir du jeudi 3 février, les enfants du fondamental qui sont cas contacts d'un membre de la famille, seront en quarantaine mais auront l'autorisation de la quitter pour aller suivre leurs cours en présentiel. L'autotest pour sortir de la quarantaine n'est pas obligatoire mais recommandé.

Jusqu'à, une classe fermait dès que quatre élèves avaient été testés positifs au coronavirus sur une période de sept jours. Désormais, seuls les enfants ou adolescent·e·s qui présentent des symptômes du covid ou qui sont testés positif·ve·s doivent rester en quarantaine à la maison. Idem pour les crèches.

Les classes fermées pendant la semaine durant laquelle ces mesures ont été prises peuvent rouvrir à l'issue de la période de quarantaine en cours.

Précarité menstruelle

De plus en plus de jeunes femmes sont confrontées à la précarité menstruelle. Selon une enquête menée par iVox, 1 Belge sur 15 n'a pas toujours les moyens de s'acheter des protections menstruelles chaque mois. En 2021, l'association BruZelle a distribué pas moins de 644.390 protections hygiéniques à travers le pays, dont une grande partie étant exclusivement destinée aux étudiantes du supérieur. Comme le souligne Veronica Martinez, administratrice de l'Asbl BruZelle, «la précarité n'est pas que dans la rue, c'est aussi le quotidien de nombreux jeunes. Chaque mois, nous distribuons environ 600 à 700 trousseaux, soit près de 14.000 protections périodiques de manière mensuelle rien que sur les différents campus universitaires à Bruxelles!» À côté de l'aspect économique, la précarité menstruelle favoriserait également le décrochage scolaire et social, puisque de nombreuses Belges manquent les cours faute de protections périodiques, créant ainsi une discrimination en fonction du genre.

Rappelons qu'une proposition de résolution visant la mise à disposition gratuite de protections hygiéniques dans les écoles, Hautes Écoles et universités a été déposée au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2021. Affaire à suivre...

Plus d'infos: www.bruzelle.be



L'accès au logement en Région bruxelloise

Une difficulté croissante pour de nombreux ménages¹

La difficulté de trouver un logement abordable et adéquat et de s'y maintenir constitue un problème croissant en Région bruxelloise. Or, le droit à un logement convenable est un droit fondamental.

Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, «le logement permet d'assurer la stabilité et la sécurité d'un individu ou d'une famille. Notre domicile, qui est au cœur de notre vie sociale, émotionnelle et parfois économique, doit être un refuge: un endroit où l'on peut vivre en paix, en sécurité et dans la dignité.»²

En outre, disposer officiellement d'un domicile constitue le socle de base pour l'octroi de l'ensemble des droits civils et sociaux. Sans résidence légale, pas d'existence administrative, et pas de droits. L'impact de l'absence de logement ou du mal-logement sur les personnes concernées, les familles et en particulier les enfants, est très important: il accentue les situations de précarité et se répercute négativement sur l'état de santé, les parcours scolaires et l'intégration sociale.

Pourtant, les loyers et prix de vente particulièrement élevés, la vétusté du bâti et le taux de pauvreté élevé à Bruxelles ont pour conséquence qu'une partie non négligeable de la population, souvent des familles avec enfants, vivent dans des logements surpeuplés, de mauvaise qualité, voire se retrouvent dans certains cas sans logement propre ou se trouvent contraintes de quitter la Région.

Contexte démographique

La population a augmenté rapidement en Région bruxelloise au cours des 20 dernières années (+ 255.937 habitant·e-s, une augmentation de 27%) pour atteindre 1.215.255 personnes en 2020. Cette croissance élevée résulte principale-

ment de l'importance de l'immigration internationale, elle-même composée en grande partie de jeunes adultes en âge d'avoir des enfants. De manière générale, les quartiers centraux de la Région connaissent une intensité migratoire plus marquée, notamment les quartiers du «croissant pauvre». C'est dans cette zone de la Région, où les loyers sont relativement moins élevés et les logements moins salubres, où la densité de population est la plus élevée et les enfants les plus nombreux, que les tensions au niveau de l'accès à un logement de qualité se font le plus sentir.

Pauvreté des familles en Région bruxelloise

La pauvreté est tout particulièrement élevée à Bruxelles: un tiers de la population y vit avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté. C'est là aussi que la proportion de personnes sans droits sociaux (personnes sans-papiers, sans-abris) est la plus importante, bien qu'en grande partie absentes des chiffres officiels. Dans le même temps, les inégalités sont marquées, non seulement en termes de revenu mais également au niveau des conditions de logement et de cadre de vie.

Le taux de risque de pauvreté des enfants et des adolescent·e-s (0-17 ans) est encore plus élevé que dans l'ensemble de la population en Région bruxelloise, ce qui témoigne des difficultés financières que rencontrent un grand nombre de familles avec enfants: 41 % des enfants vivent dans un ménage dont le revenu se situe sous le seuil de risque de pauvreté dans la Capitale, contre 12 %



en Flandre et 22 % en Wallonie. La pauvreté est encore plus prégnante parmi les familles monoparentales et les ménages avec trois enfants ou plus (avec des taux de risque de pauvreté de respectivement 46 % et 56 % en Région bruxelloise)³. Ces taux de pauvreté élevés reflètent le nombre important d'enfants qui vivent dans un ménage sans emploi ou avec une faible intensité de travail⁴: plus d'un enfant (0-17 ans) sur quatre est concerné.

La situation socioéconomique des personnes se répercute sur leur état de santé. La grande hétérogénéité sociale qui caractérise la Région bruxelloise se traduit par d'importantes inégalités de santé (moindre espérance de vie pour les personnes précaires, prévalence plus importante de nombreuses pathologies...). Celles-ci se forment tout au long de la vie, compte tenu des conditions de vie (conditions de travail, de logement, etc.) d'une part, et de l'accès aux soins de santé (curatifs et préventifs) d'autre part. Notons qu'à situation financière équivalente, le report de soins de san-

té est plus élevé en Région bruxelloise qu'en moyenne en Belgique: le coût du logement, qui grève plus lourdement le budget des ménages bruxellois, les contraint plus souvent à renoncer à d'autres dépenses même essentielles.

Des loyers trop élevés

La Région bruxelloise se caractérise par une proportion particulièrement importante de locataires: 62 % des ménages sont locataires en Région bruxelloise, contre 28 % en Flandre et 34 % en Wallonie⁵.

Sur la base de l'enquête de l'Observatoire des loyers (2018), le loyer mensuel médian en Région bruxelloise est de 700 € en 2018; autrement dit, la moitié des locataires bruxellois.e.s payent un loyer supérieur à ce montant. Près de 90 % des logements loués en Région bruxelloise sont des appartements, et ces derniers comptent, dans 80 % des cas, moins de 3 chambres. Sur la période 2004-2018, les loyers en termes réels ont augmenté d'environ 20 %, donc sans tenir compte de l'indexation, alors que la

superficie des logements tend à diminuer.

Même les loyers dans le croissant pauvre de la Région bruxelloise sont plus élevés que ceux que l'on trouve dans la plupart des communes riches éloignées de la Région. Par exemple, les loyers d'un appartement de deux chambres sont inférieurs à Namur à ceux enregistrés à Molenbeek⁶.

Étant donné les loyers élevés et les faibles revenus d'une proportion importante de la population, la part du budget consacrée au loyer est importante, voire intenable pour de nombreux-ses Bruxellois-e-s. À cela s'ajoute la facture d'eau et d'énergie qui pèse également lourd et représente une cause fréquente de surendettement, et ce avant même la flambée actuelle des prix qui exacerbe les difficultés de nombreux ménages.

Demande croissante pour un logement social

Vu ce contexte, la demande de logements sociaux est très soutenue et en croissance. Or, le nombre de logements sociaux est largement inférieur à la demande en Région

«Même les loyers dans le croissant pauvre de la Région bruxelloise sont plus élevés que ceux que l'on trouve dans la plupart des communes riches éloignées de la Région»

bruxelloise. En tendance, le nombre de ménages sur liste d'attente pour un logement social a augmenté de façon très importante au cours de la dernière décennie et approche les 50.000 ménages aujourd'hui qui devront attendre en moyenne 10 ans pour accéder à un tel logement (voir graphique 1).

Qualité des logements et cadre de vie

La part de la population vivant dans un logement «inadéquat» (c'est-à-dire soit humide, soit présentant des fuites dans la toiture, soit dont les châssis ou le plancher sont pourris), s'élève à 25 % en Région. En outre, 7 % des Bruxellois.e.s ne parviennent pas à chauffer convenablement leur logement. Enfin, 26 % des Bruxellois.e.s vivent dans une situation de surpeuplement dans leur logement (voir Graphique 2).

Surpeuplement

Une personne est considérée comme vivant dans un ménage surpeuplé si le ménage ne dispose pas au minimum d'un nombre de pièces égal à:

- une pièce pour le ménage;
- une pour chaque couple du ménage;
- une pour chaque personne célibataire âgée de 18 ans ou plus;
- une par paire de personnes célibataires de même sexe et âgées entre 12 et 17 ans;
- une pour chaque personne célibataire âgée entre 12 et 17 ans et non reprise dans la précédente catégorie;
- une par paire d'enfants âgés de moins de 12 ans.

Source: Eurostat.

Les problèmes de chauffage et de surpeuplement sont beaucoup plus fréquents parmi les ménages qui vivent avec un revenu sous le seuil de risque de pauvreté. La moitié de la population bruxelloise en situation de risque de pauvreté vit dans des logements considérés comme trop exigus par rapport à la taille de leur ménage. Il s'agit principalement de ménages avec enfants.

Outre la qualité du logement, l'environnement et le cadre de vie du quartier de résidence peuvent également impacter la santé et le bien-être en général; il s'agit notamment de l'absence d'espace vert à proximité, beaucoup plus prégnant dans les quartiers denses et défavorisés du croissant pauvre où les enfants sont proportionnellement plus nombreux, les logements surpeuplés, le bâti souvent vétuste et les rues et trottoirs étroits.

Impact sur les enfants

Dans les ménages concernés, surpeuplement dans le logement, problèmes d'humidité et de chauffage, parfois déménagements successifs et départs forcés, engendrent pour les enfants des problèmes tant de santé physique (propagation plus importante des maladies contagieuses, problèmes/maladies respiratoires, etc.) que de santé mentale (stress, tensions dans le ménage, ...) et de parcours scolaires: c'est le cumul des inégalités.

La proportion d'élèves en retard scolaire est très élevée en Région bruxelloise: en 2018-2019, près d'un quart des élèves du secondaire ont un retard scolaire de minimum deux ans. On retrouve les proportions les plus élevées dans les communes où la pauvreté est importante: c'est parmi les élèves résidant à Saint-Josse que la proportion apparaît la plus élevée en 2018-2019 (33 %), contre 9 % dans les communes aisées comme Woluwe-Saint-Pierre⁷. Ce retard est souvent lié à la situation socioéconomique des familles: chômage, emplois précaires, parcours de migration, manque de maîtrise de la langue, conditions de logement défavorables pour mener à bien les tâches scolaires, etc.

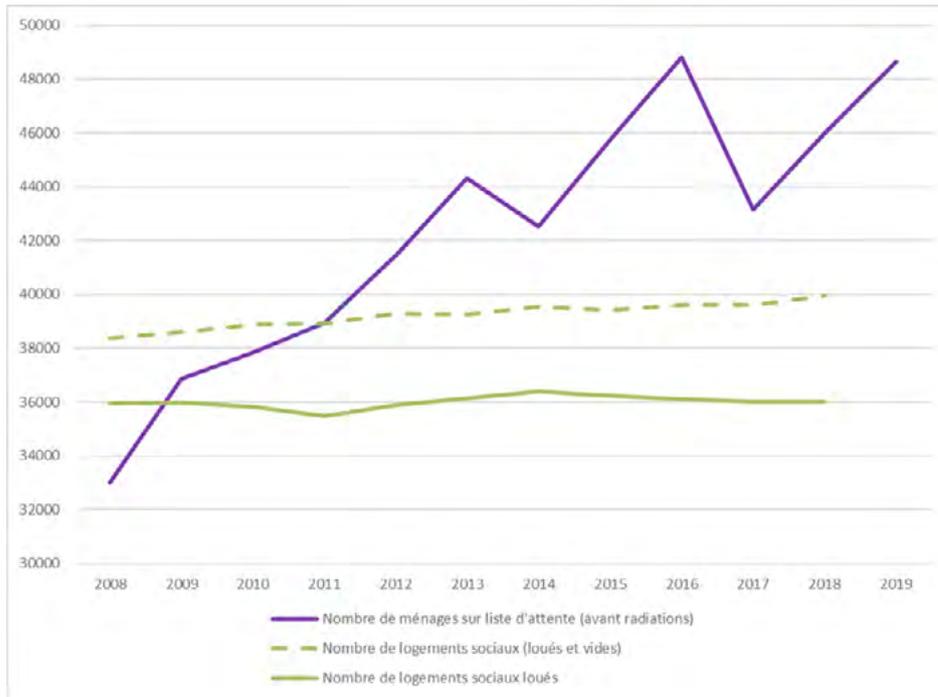
Dans le cadre de la crise du covid-19, l'émergence de l'enseignement à distance a amplifié les inégalités de départ entre d'une part les enfants/adolescent.e.s ayant la possibilité de se former à la maison dans de bonnes conditions, et d'autre part celles et ceux pour lesquels ceci n'est pas possible - du fait des conditions familiales, de la possibilité ou non d'avoir un ordinateur à la maison (fracture numérique), des conditions de logement, etc. Outre l'impact sur l'apprentissage, la crise du covid-19 a également eu des impacts sur les repères, en particulier pour les enfants issus de milieux défavorisés et a souvent généré des tensions au sein des familles dans le cadre du confinement. Dans certains cas, les violences intrafamiliales, dont sont généralement victimes les enfants et les femmes, ont augmenté pendant la crise, et la prise en charge est devenue plus compliquée (saturation des services d'aides).

En conclusion

Le droit à un logement décent et un environnement de vie favorable est loin d'être suffisamment rencontré en Région bruxelloise, où la pauvreté est importante, en particulier celle des familles avec enfants. Alors que ce secteur est organisé essentiellement sur une base privée, le droit au logement décent est, au même titre que le droit à l'éduca-

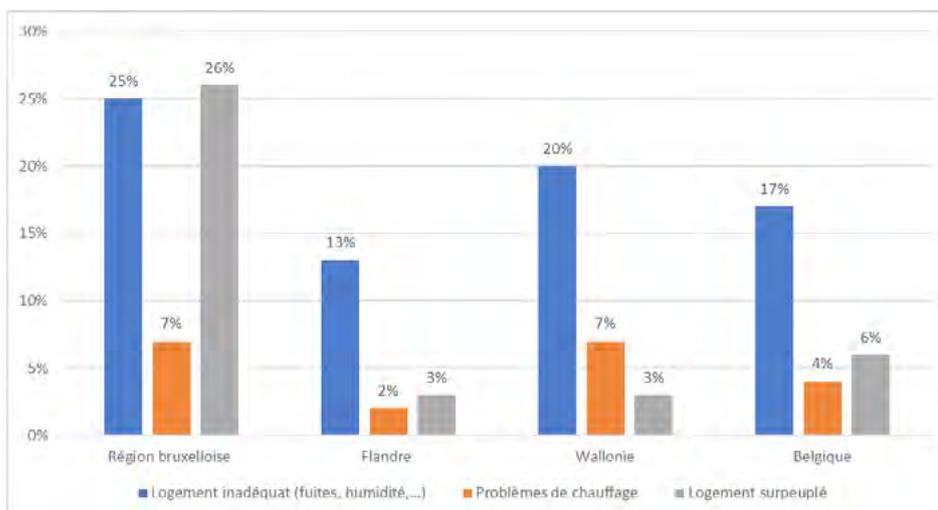
Graphique 1

Nombre de ménages sur liste d'attente (avant radiations) et nombre de logements sociaux (au total et loués), Région bruxelloise, 31 décembre 2008-2019. Source: SLRB



Graphique 2

Part de la population vivant dans un logement inadéquat, ayant des problèmes de chauffage et en situation de surpeuplement dans leur logement, par région, 2019. Source: Statbel, EU-SILC 2019



tion ou à la santé, un droit fondamental dont l'accès à tout-e-s doit être garanti⁸. L'absence de logement ou le mal-logement a des effets importants sur le développement des enfants et sur leur parcours scolaire. L'ensemble des niveaux de compétences doit être mobilisé (politique de revenus, politique de logement

- coût des loyers, logement social, salubrité..., enseignement, etc.) afin de lutter contre ces inégalités fondamentales qui se perpétuent à travers le temps et les générations et affectent les parcours de vie de ces adultes en devenir qui feront la société de demain, que ce soit en termes de santé, d'éducation et de bien-être.

1. Cet article se base sur les publications de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles, en particulier le Baromètre social 2020 et le Rapport «Précarités, mal-logement et expulsions domiciliaires en Région bruxelloise». Pour plus d'informations: www.ccc-ggc.brussels/fr/observatbru/observatoire-de-la-sante-et-du-social-de-bruxelles-capitale/publications
2. www.ohchr.org/FR/Issues/Housing/Pages/AboutHRandHousing.aspx
3. Statbel; EU-SILC 2019.
4. Un ménage a une intensité de travail définie comme faible lorsque les personnes d'âge actif (entre 18 et 59 ans) qui le composent travaillent moins de 20 % de leur temps de travail potentiel au cours de l'année.
5. Statbel, EU-SILC 2019.
6. Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (2018), Le marché locatif sous la loupe. Mesurer les loyers dans les communes belges et wallonnes, Regards Statistiques n°2.
7. Source: IBSA; Vlaamse Gemeenschap, Communauté française - Etnic; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles.
8. Voir à ce propos la revue de Inter-Environnement Bruxelles: Bruxelles en mouvements n°303, «Au marché du logement», décembre 2019.

«Le nombre de ménages sur liste d'attente pour un logement social a augmenté de façon très importante au cours de la dernière décennie et approche les 50.000 ménages aujourd'hui (qui devront attendre en moyenne 10 ans pour accéder à un tel logement)»

Madeleine Guyot, collaboratrice du Délégué général aux droits de l'enfant

Une vie de famille emmurée

1 enfant sur 4 naît en situation de pauvreté. 1 sur 10 en Flandre, 1 sur 4 en Wallonie. Et 4 sur 10 à Bruxelles. Ces chiffres, glaçants, tellement répétés qu'ils en deviennent des slogans, illustrent cette réalité: le nombre d'enfants en situation de pauvreté et ceux en risque de l'être ne cesse d'augmenter.

Ces enfants représentent à eux seuls la part de la population belge qui est la plus touchée par la pauvreté. Comprendre les conséquences de la pauvreté sur les enfants, c'est réaliser qu'il n'y a pas un seul de leurs droits qui est respecté. Éducation, santé, loisirs, vie familiale... sont autant d'espaces de développement fondamentaux qui s'érodent au fur et à mesure que la pauvreté persiste. Elle s'immisce partout, à tous les stades de vie de l'enfant et elle hypothèque profondément son avenir.

La pauvreté des parents

Aborder l'impact de la pauvreté sur les enfants ne peut se concevoir sans prendre en compte le contexte de pauvreté de leurs parents. Il est important de pointer l'insuffisance des ressources économiques des parents en situation de pauvreté, et ce, que ces derniers bénéficient d'un emploi ou pas. En effet, disposer d'un emploi protège de moins en moins du risque de devenir pauvre. C'est pourquoi l'augmentation de leurs revenus, la garantie d'accès à des emplois non précaires, l'augmentation du seuil des revenus de remplacement, l'encouragement des mécanismes de solidarité (notamment via la fin du statut de cohabitant·e) ou encore l'automatisme des droits sont autant de mesures qui devraient être favorisées en tout premier ordre. La priorité devrait bien être l'amélioration des conditions de vie des parents pour enrayer la transmission générationnelle de cette pauvreté sur les enfants.

Une augmentation des coûts

À cette situation d'insuffisance économique s'ajoute la problématique de l'accès à un logement décent. Quand on est une famille en situa-

tion de pauvreté, trouver un logement adapté à sa configuration familiale à un prix abordable est particulièrement compliqué. Se tourner vers le marché locatif privé s'avère, surtout en contexte urbain, dans la majeure partie des cas, une voie sans issue tandis que le marché des logements sociaux et des alternatives sociales de logement type AIS est complètement saturé. Rappelons que les locataires sont les plus touchés par le risque de pauvreté¹. Par conséquent, nombre de familles en situation de pauvreté doivent se contenter d'un logement très souvent inadapté, exigü, voire insalubre, présentant des éléments structurellement défectueux (mauvaise isolation, système de chauffage défectueux...) qui vont engendrer des coûts supplémentaires dans un budget familial déjà extrêmement limité. Ce sont surtout les frais liés aux coûts énergétiques considérables que ces familles n'arrivent pas à honorer. Selon l'Observatoire du crédit et de l'endettement, entre 2008 et 2017, le montant moyen des dettes hors crédit (donc non liées à la consommation ni à un crédit hypothécaire) a augmenté de 6077,7 euros à 11 149,2 euros, soit une hausse de 80 % qui s'explique notamment par l'augmentation du coût de certains biens dont l'énergie, l'eau et le loyer. La hausse actuelle du prix de l'énergie ne fera qu'accentuer encore l'appauvrissement des ménages. Les derniers chiffres connus font froid dans le dos: c'est plus d'1 million de ménages de la population belge qui ont demandé un report de paiement alors qu'on prédit que la hausse des prix de l'énergie va perdurer. On peut aisément supposer qu'une grande part des Belges vivant déjà sous le seuil de pauvreté et déjà engagés dans un processus de médiation de dettes avant cette inflation est concernée.

Des choix douloureux

Être endetté parce que les coûts énergétiques du logement sont trop importants par rapport au budget du ménage impacte durement le quotidien des enfants et la vie de famille en général. Le budget disponible pour la famille s'en trouve extrêmement réduit. Lors de l'élaboration du rapport pauvreté de 2019, le Délégué général aux droits de l'enfant avait rencontré une centaine de familles vivant en situation de pauvreté. Pratiquement, toutes se trouvaient en situation de médiation de dettes. Face au médiateur de dettes, ces parents devaient faire des choix douloureux pour rééquilibrer un budget déjà sur un fil et décider de la nature des frais qui devront servir de part d'ajustement. Une grande partie de ces frais concernaient leurs enfants.

Ce sont certains frais liés à la scolarité des enfants (voyage scolaire, certaines sorties scolaires, matériel pédagogique...), des frais liés aux soins de santé (lunettes, dentiste, orthodontie...), des frais liés à la vie sociale (plaines ou séjours de vacances, ...) et au divertissement (fêtes d'anniversaire, de Noël) ou encore à la culture et au sport qui étaient rabaissés dans les dépenses globales du ménage. Mais ce sont aussi des besoins primaires, notamment alimentaires, qui vont être plus difficilement satisfaits. Certains parents témoignaient qu'ils préféreraient ne pas manger pour garantir à leur enfant un repas par jour le plus complet possible. D'autres faisaient le pas de se tourner vers les colis alimentaires. On l'a vu avec la crise sanitaire, l'augmentation des personnes se tournant vers des structures d'aide humanitaire et la diversification de ce public ne cesse de gonfler/croître. Plus l'aide humanitaire prend la place, plus les droits s'érodent.

En outre, vivre dans un logement exigu et inadapté, c'est aussi ressentir toutes les conséquences d'une vie de trop grande promiscuité. Pour un enfant, cela équivaut à pas ou peu d'espace pour faire ses devoirs, à l'impossibilité d'inviter des ami-e-s, à vivre une intimité très relative, à être confronté à du bruit constant, à connaître un rythme de vie qui s'imbrique parfois difficilement avec celui des adultes de la famille. C'est aussi connaître peu d'espace de répit. Ces conditions portent conséquence tant au sein de l'environnement familial que dans les autres sphères de vie et de développement des enfants. Les rythmes d'apprentissage s'en trouvent perturbés, la fatigue et le stress s'installent, l'isolement apparait, le risque de violence intrafamiliale augmente... La crise



«Les derniers chiffres connus font froid dans le dos: c'est plus d'1 million de ménages de la population belge qui ont demandé un report de paiement alors qu'on prédit que la hausse des prix de l'énergie va perdurer»

sanitaire et le confinement qui en a découlé n'auront fait qu'accentuer encore davantage les effets de cette promiscuité.

Le non-logement

Enfin, quand on parle de logement, il faut aussi envisager le non-logement. Le dernier dénombrement de novembre 2021 à Bruxelles indique que le nombre de familles en rue ne cesse d'augmenter. Alors que dans les centres, ce sont 774 personnes qui ont été hébergées, dont 396 personnes en famille, 224 enfants, soit 126 familles². En Wallonie, 4 395 personnes ont bénéficié du dispositif d'hébergement d'urgence organisé par les services partenaires des Relais Sociaux Urbains de Wallonie en 2020, dont environ 10% de familles.

La problématique du non-logement touche aussi des jeunes âgés entre 14 et 22 ans, qui pour une raison ou une autre, souvent suite à une rupture familiale, doivent prendre le chemin de l'autonomie. Si ces jeunes peuvent bénéficier des prises en charge spécifiques de l'aide à la jeunesse, ces aides sont temporaires et déterminées dans le temps. Ces jeunes en errance ou en risque de l'être, à la limite du sans-abrisme, ayant déjà vécu des épisodes en rue, connaissent des parcours résidentiels extrêmement chaotiques: d'une structure d'accueil d'urgence à l'autre, à des logements de transit en passant par des coups de pouce chez les potes ou un membre de la famille... Si le *couchsurfing*³ peut être à la mode pour certain·e·s jeunes adultes, pour les jeunes qui n'ont pas eu d'autre choix que de devoir se loger par eux-mêmes, c'est loin d'être une sinécure aux accents de bohème.

Des initiatives se créent tant en Wallonie qu'en Région bruxelloise, pour proposer de nouvelles offres de logement pour ces jeunes. De collaborations avec des AIS (Agences immobilières sociales) qui attribuent de manière spécifique des logements de son parc de logements pour ce profil de jeunes au *Housing first*⁴, l'offre reste malheureusement soit trop limitée en nombre pour accueillir les demandes, soit trop conditionnée pour être adaptée aux besoins et au rythme de ces jeunes. Or, il y a urgence. Car ces jeunes ne sont pas forcément tous issus de milieux précaires mais ils se précarisent du fait de leur mobilité résidentielle. Ils entrent également en contact avec des logiques de mise en danger qui les fragilisent encore plus.

Pour conclure ce bref éclairage de la question du logement à partir des droits de

l'enfant, en parallèle de l'amélioration des ressources financières des familles, il est essentiel de favoriser et d'élaborer toute forme d'alliance (sociale, éducative, familiale...) susceptible de minimiser les conséquences de la pauvreté des parents sur les enfants et de trouver des solutions concrètes qui permettraient de rejoindre les efforts de protection que les parents font déjà à l'égard de leurs enfants. Lutter contre la déprivation matérielle et sociale des enfants passe aussi par un meilleur accès et usage des services de qualité en termes d'enseignement, de culture, de sport, de loisirs, d'accueil de la petite enfance, comme leviers pour diminuer les conséquences de la pauvreté des parents sur les enfants.

1. Le risque de pauvreté des locataires (36,2 %) est environ cinq fois supérieur à celui des propriétaires (7,6 %) – 2018 – Service de lutte contre la pauvreté https://armutsbekaempfung.be/fr/wp-content/uploads/sites/2/2019/01/chiffres_logements_sociaux.pdf
2. www.lesoir.be/404851/article/2021-11-05/sans-abrisme-de-plus-en-plus-de-familles-dorment-dans-les-rues-de-bruxelles
3. Couchsurfing: Le couchsurfing est une forme d'hébergement non marchand qui renvoie au nom du réseau d'hospitalité web le plus populaire. Via ce réseau, des personnes établissent des contacts avec d'autres personnes dans le but de les héberger ou de bénéficier gratuitement de leur «canapé» («couch»).
4. Housing first: Manière innovante de viser l'insertion sociale des personnes sans-abri les plus fragiles (long parcours de vie en rue et problématiques de santé physique/mentale/assuétude).

Familles nombreuses: difficultés pour se loger

Entre la pénurie de logements sociaux à Bruxelles, le manque d'appartements disposant de plusieurs chambres, les propriétaires frileux face au nombre d'enfants, les prix exorbitants... Se loger pour les familles est un parcours du combattant. Rencontre avec Christelle Lisombo, la coordinatrice du Service logement au CPAS de Bruxelles.

Éduquer: Christelle Lisombo, quel est le rôle du Service logement du CPAS de Bruxelles?

Christelle Lisombo: le Service Logement du CPAS de la Ville de Bruxelles a pour mission d'informer, orienter et soutenir les personnes qui rencontrent un problème au sein de leur logement, qui sont en recherche d'un logement ou qui ont été victimes d'une situation «catastrophe» (incendie, effondrement de bâtiment...). Le Service est composé d'une équipe d'une quarantaine de personnes, assistants sociaux et personnel administratif et intervient également en support des assistantes sociales de secteur qui font remonter du terrain des problématiques de logement rencontrées par les bénéficiaires du CPAS.

Les enjeux sont liés à la lutte contre les logements insalubres et contre les marchands de sommeil, la recherche logement, la médiation locative y compris en matière d'expulsion, l'éducation au logement, le Housing first-Stepforward, les garanties locatives, les assurances incendie et la gestion des situations catastrophes. Notre objectif étant de loger ou reloger les personnes dans les meilleures conditions possibles.

Éduquer: Quand est-ce qu'on parle de surpopulation?

C.L.: Au regard du code bruxellois du logement, on parle de surpopulation lorsqu'un logement ne répond pas aux normes minimales de superficie définies dans le code bruxellois du logement. Cette superficie est définie en fonction du nombre de personnes qui résident de manière permanente au moment de la formation initiale du contrat de bail. 18m² est le minimum acceptable pour une personne, 28m² pour deux personnes, 33m² pour trois personnes, 37m² pour quatre personnes et 46m² pour cinq personnes. Au-delà de cinq personnes, la surface minimale est augmentée de 12 m² par personne supplémentaire. On parle bien ici de surfaces minimales. Cette surface n'indique pas le nombre de chambres nécessaires en fonction des compositions de ménage des familles.

Seules les normes d'adéquation des logements (dans le cadre d'une demande d'allocation de logement) déterminent des normes strictes auxquelles doivent correspondre les logements pour bénéficier de cette allocation. Au niveau du

Service logement, nous nous basons donc généralement sur les normes du code en matière de superficie et les normes d'adéquation pour définir le nombre de chambres nécessaire pour une famille et donc également pour évaluer la surpopulation ou pas dans un logement.

Les normes d'adéquation se définissent ainsi: un enfant ou un adulte dans une chambre de minimum 6 m²; deux enfants de moins de 12 ans, éventuellement de sexe différent dans une chambre de minimum 9 m²; trois enfants de moins de 12 ans, éventuellement de sexe différent dans une chambre de minimum 12m²; deux personnes (deux enfants ou deux adultes) de même sexe dans une chambre de minimum 9 m²; le couple marié ou vivant maritalement dans une chambre de minimum 9m².

Dans le cadre des recherches logements que nous sommes amenés à faire avec les personnes, et ce, que ce soit sur le marché privé ou dans le cadre des logements sociaux, nous rencontrons beaucoup de difficultés à trouver des logements qui répondent à la composition de ménage des grandes familles et qui respectent les normes d'adéquation expliquées ci-dessus dès que les enfants ont des âges et/ou sont de sexe différents (par exemple: une fille de 8 ans, un garçon de 13 ans, une fille de 15 ans et un garçon de 20 ans, tous encore aux études par exemple).

Il manque cruellement de grands logements, certaines familles ont besoin de cinq ou six chambres. J'ai vu des gens habiter dans des conditions très difficiles. Aujourd'hui, plus de 40 000 personnes sont en attente d'un logement social à Bruxelles. Il faut parfois 20 ans avant d'y avoir accès, les enfants ont le temps d'avoir quitté le ménage entre-temps.

Éduquer: Vous vous tournez alors vers le marché privé?

C.L.: Oui, une majorité des familles sont obligées de faire des recherches sur le marché privé mais cela reste le même problème, on trouve très difficilement des grands logements de minimum trois chambres à coucher. Ne parlons pas des quatre ou cinq chambres ou plus, ils sont quasi inexistantes, or, certaines familles ont besoin de ce type de logement. Quand nous trouvons des ap-

Et les étudiant-e-s?

«Les étudiants sont dans la classe d'âge où le niveau de revenus d'activité est le plus faible et le niveau de loyer le plus élevé».

Pour les familles vivant avec peu de revenus, l'idée même d'offrir un kot à son enfant n'est que rarement envisagée: soit il/elle reste avec ses parents et s'accommode comme il/elle peut de ce non-choix, soit il/elle part de chez lui/elle et tente l'aventure seul-e ou en colocation. Dans le deuxième cas, l'offre restreinte des logements étudiants publics contraindra la grande majorité des jeunes à se diriger vers le privé, où les loyers ne sont nullement encadrés.

«La pénurie de kots constatée dans certaines villes et communes étudiantes exerce une pression à la hausse sur les loyers et renforce la précarisation étudiante par l'exclusion ou par difficulté de paiement», souligne la Fédération des Étudiant.e.s (FEF) dans son enquête sur les conditions de vie des étudiant-e-s.

En France, depuis les années 2000, l'enquête «Conditions de vie des étudiants» constate également «de plus en plus de cohabitations, une insuffisance de l'offre spécialisée et une marchandisation croissante des conditions de logement des étudiants... Cette marchandisation introduit un facteur de croissance des inégalités liées à l'origine sociale lorsque les loyers augmentent et que les conditions d'accès se renforcent. Les inégalités sociales induites par le marché du logement, sensibles pour l'ensemble des ménages peuvent donc aussi générer, pour les étudiants, une croissance des inégalités en matière d'accès à l'enseignement supérieur».

Pour les étudiant-e-s en contrat avec le CPAS, victimes de discrimination de la part des propriétaires ou des agences immobilières, trouver un logement relève parfois de l'impossible.

Maud Baccichet, extrait de l'étude de la Ligue de l'Enseignement. «La Pauvreté des étudiant-e-s: un état des lieux», 2017.



Image tirée du film *Romuald et Juliette* de Coline Serreau

partements trois chambres ou rarement des quatre chambres, ils sont hors de prix. Nous sommes contents si nous trouvons un appartement «trois chambres» à 950 euros par mois hors charge parce que généralement, c'est plutôt entre 1200 et 1300 euros sur le marché privé.

Les premières difficultés sont toujours liées aux revenus de la famille. Souvent les personnes que l'on suit bénéficient du revenu d'intégration sociale à savoir 1449€/mois pour une personne avec famille à charge (famille monoparentale ou couple et enfants). Quand les familles ont besoin d'un logement de trois ou quatre chambres, le loyer absorbe la quasi-totalité du revenu d'intégration et la famille ne vit plus que sur les allocations familiales. Pour les logements sociaux, c'est un peu différent puisque le loyer est calculé sur la base des revenus.

Il est important d'indiquer qu'une autre difficulté auxquelles sont confrontées les familles résulte du refus des propriétaires sur le marché privé de leur louer des appartements pourtant adaptés (trois chambres minimum) sur base du nombre d'enfants présent dans le ménage, voire du sexe des enfants (certains propriétaires regardent à l'adéquation du logement par rapport à la composition de ménage) par peur de voir leur logement surpeuplé avec les conséquences que cela peut entraîner en matière d'insalubrité.

Éduquer: Est-ce qu'il y a un frein au déménagement lorsque les enfants doivent changer d'école?

C.L.: Certaines familles ne trouvant pas de logements adaptés à leur composition de ménage et en adéquation avec leurs revenus, sont parfois contraintes de se tourner vers l'extérieur de la Région de Bruxelles-Capitale dans certains cas. Devoir sortir de Bruxelles-Ville et/ou des 19 communes est pour de nombreuses familles un véritable frein au déménagement.

En effet, cela impacte tout leur quotidien et celui des enfants (école, activités scolaires, école de devoir...). Les familles sont amenées à faire des choix. Le changement d'école est un vrai problème surtout lorsqu'il s'agit de familles monoparentales (souvent représentées par des femmes seules avec plusieurs enfants). C'est difficile pour ces familles de partir lorsqu'elles connaissent bien l'équipe pédagogique, d'autant plus si elles ont des difficultés au niveau du français. Parfois, si elles déménagent dans une autre commune, elles continuent quand même à faire les trajets vers l'ancienne école des enfants, voir même leurs courses etc. dans leur ancien quartier. Il faut un temps d'adaptation certain en cas de déménagement.

Éduquer: Vous parlez aussi d'insalubrité...

C.L.: Un logement insalubre est un lo-

gement qui ne répond pas aux normes de sécurité, salubrité et équipement, telles que définies dans le code bruxellois du logement. La présence d'humidité, d'infiltrations d'eau, de cafard, punaises, le manque d'eau chaude et de chauffage... ne sont que quelques exemples d'insalubrité qui peuvent se retrouver dans les logements. Si à ces problèmes, qui peuvent déjà être conséquents, on ajoute un problème de superficie et d'adéquation du logement (nombre de chambres à coucher par rapport à la composition de ménage), on se retrouve avec des problèmes d'espace, de surpopulation et donc, des familles en «mal être». Dans ce type de logement, souvent la/les chambres sont très petites, et les familles peinent à placer un lit et une armoire. C'est très difficile voir quasi impossible d'y mettre un bureau. Très souvent, les enfants se retrouvent à occuper cet espace exigü à plusieurs. Cela rend incontestablement les conditions de vie, d'études et d'épanouissement très difficile pour tous les membres de la famille. Cette surpopulation dans les logements entraîne très souvent des problèmes d'insalubrité (présence d'humidité importante entre autres) et crée également des soucis de santé dans certains cas. Les familles qui occupent ce type de logement sont très souvent montrées du doigt comme étant responsable de l'état d'insalubrité du logement qu'elles occupent et on en vient alors à parler d'éducation au logement...

Éduquer: Est-ce que vous traitez directement avec les propriétaires?

C.L.: Le Service logement a aussi pour mission de faire de la médiation, que ce soit entre locataires et/ou avec les propriétaires. L'objectif étant de trouver des solutions via la mise en place d'un dialogue constructif qui permet au propriétaire et au locataire de retrouver une relation de confiance. Par exemple: négociation d'un plan de paiement d'une dette locative et/ou prise en charge de la dette, négociation de petits travaux, mise en place d'un accompagnement en matière d'éducation au logement, négociation d'une réduction du loyer... Notre rôle est aussi de faire comprendre aux propriétaires quels sont leurs droits mais aussi et surtout leurs devoirs également. Le CPAS ne se porte garant.

Éduquer: Y a-t-il une discrimination envers ces familles?

C.L.: Oui, il y a beaucoup de discrimination à l'égard des personnes qui bénéficient de revenus de remplacement tels que le revenu d'intégration sociale, les allocations chô-

mage, des indemnités de la mutuelle voire même auprès des personnes qui travaillent sous l'article 60¹. Nous constatons qu'aujourd'hui, les propriétaires savent qu'il s'agit de contrat à durée déterminée, ce qui ne leur convient pas.

Éduquer: Travaillez-vous avec des familles qui n'ont pas de logement du tout?

C.L.: Oui, Le Service logement est également sollicité pour des demandes émanant des antennes sociales du CPAS ou d'autres services externes (tel que les Pompiers, Police, Ville de Bruxelles, DIRL et tissu associatif local, en matière d'insalubrité, de recherche logement et/ou d'expulsion), tant pour des personnes isolées que pour des familles sur le point de perdre leur logement ou qui se retrouvent sans toit. Le Service logement examine les différentes situations en vue de mettre en place la solution la plus adéquate. Les familles sont, dans ce cas, prises en charge dans le cadre d'un hébergement temporaire d'urgence et un logement de transit est mis à leur disposition. Cela permet la mise en place d'un accompagnement social qui vise à stabiliser la famille dans un logement, de retrouver des repères et l'énergie nécessaires au réinvestissement de sa situation sociale mais aide également les familles à se remettre en ordre administrativement, financièrement (dans certains cas), socialement et médicalement. L'objectif étant d'éviter que la famille ne se retrouve à nouveau dans un processus d'exclusion en l'accompagnant dans la recherche d'un logement pérenne.

Pour exemple, nous suivons une famille monoparentale avec huit enfants. Lorsque nous l'avons rencontrée, cette maman occupait un studio avec ses huit enfants. C'est l'agent de quartier qui nous avait signalé cette situation. On a pu la loger dans un appartement de transit, mais il n'y avait que deux chambres alors que cinq auraient été nécessaires. On ne trouvait rien ailleurs, elle a dû y rester 24 mois alors que la limite dans les maisons d'accueil est de 18 mois. Au final, un propriétaire a accepté de la loger à un prix raisonnable: 1050 euros de loyer mais le logement faisait seulement 80 mètres carrés. Elle y est restée un an seulement parce qu'il y a eu beaucoup de conflits avec le voisinage à cause des enfants. Le juge a décidé qu'elle devait partir. «Rebelote», elle est à nouveau rentrée dans un logement de transit. Au CPAS, on a décidé alors d'amener cette femme à l'achat. Comme les loyers des logements de transit sont plafonnés, nous avons demandé l'accord du comité pour augmen-

ter le plafond, afin qu'il soit au même tarif que ce qu'elle payait dans son dernier logement. Grâce à l'argent de cette différence de loyer, elle va pouvoir constituer une épargne locative. Cela pourra l'aider à acheter un logement en région bruxelloise ou flamande. C'est la seule solution, sans cela, elle ne trouvera jamais de logement.

Même quand les gens travaillent, cela reste compliqué de louer un logement, les garanties sont énormes, certains propriétaires demandent que les personnes gagnent trois fois l'équivalent de leur loyer. Pour ces familles, il faudrait gagner plus de 3000 euros par mois. En outre, les propriétaires rechignent à louer des biens à des familles avec autant d'enfants, ils craignent de voir leur logement dégradé.

Éduquer: Selon vous, quelles mesures concrètes permettraient de lutter contre le mal-logement?

C.L.: Construire de nouveaux logements évidemment. De grands logements aussi, avec cinq, six chambres. Et puis, il faudrait faire une sorte de «nettoyage» au niveau des logements sociaux. Il y a des familles, dont les enfants sont partis depuis longtemps, qui n'ont plus besoin de logements avec autant de chambres. Par ailleurs, il faudrait aussi récupérer ces dizaines de milliers de logements vides en région bruxelloise.

Selon moi, il faut aussi pouvoir mettre en place des facilitateurs pour amener les familles à l'achat: augmenter les capacités du Fonds du logement, accorder des crédits avec des taux très bas, que ce soit pour l'acquisition de logements existants ou bien pour ceux à construire (en vue d'y habiter). Ces mesures pourraient aussi concerner celles et ceux qui n'ont pas les aides du CPAS: les personnes avec de bas salaires, à temps partiel.

Si on aide les familles dès le début, quand les enfants sont encore petits, c'est un grand bénéfice puisqu'ils grandiront ainsi dans de meilleures conditions. Il ne faut pas attendre que les familles soient dans des situations problématiques pour les aider. Avoir un logement décent boostera le moral des gens, leur donnera de la force pour trouver du travail. C'est aussi une façon de rompre le cercle de la précarité.

1. Art 60 de la loi Organique des CPAS qui vise à mettre une personne à l'emploi afin de lui permettre de récupérer ses droits pour avoir le bénéfice des allocations de chômage.

Noémie Emmanuel, doctorante

Monoparentalité et mal-logement: une histoire de femmes

En Belgique, un ménage sur dix est monoparental, et 83% des chef-fe-s de familles monoparentales sont des femmes. Obstacles, discriminations, stratégies individuelles et alternatives collectives, nous collectons ici des témoignages de mamans bruxelloises à la tête de ces ménages qui figurent parmi les plus précarisés et connaissent le plus de problèmes de logement.

Dans les différents parcours des mères de familles monoparentales, on trouve un moment charnière, une séparation, un divorce, parfois un décès, qui va plonger les femmes dans une grande précarité, et marquer une rupture dans leur accès au logement. C'est le cas d'Andreia*¹, mère de deux enfants: «On s'est séparé, avec le père de mes enfants, il y a trois ans. On avait acheté ensemble, mais au moment de la séparation, je n'avais pas d'argent pour racheter ma part. Je travaillais à mi-temps pour m'occuper des enfants. Avec mes revenus, la seule chose que je pouvais louer, c'est un studio. Pour moi seule avec mes deux enfants...».

Comme Andreia, de nombreuses mères sont, au moment de la rupture, employées à temps partiel ou travaillent gratuitement pour élever leurs enfants, quand elles ne se retrouvent pas à bout de force mentale et physique après des années de conflit et de violence. Commence alors le parcours de la combattante pour accéder à un logement. Andreia, en plus d'être maman solo, travaille dans une agence immobilière sociale². Elle constate au quotidien les difficultés spécifiques que rencontrent ces femmes pour avoir accès au logement: «Ces femmes ne trouvent pas de solution. Soit parce qu'elles n'ont peu ou pas de revenus, soit parce qu'elles subissent des discriminations. À cela s'ajoute l'urgence quand on doit fuir des violences. Mais l'AIS ne répond pas à ce genre d'urgence. Les

logements sociaux sont saturés et les logements d'urgence aussi.»

Accéder à un logement pour fuir les violences

Comme l'explique Fatma Karali, fondatrice de l'asbl Mères veilleuses³, l'accès au logement est pourtant un élément-clé dans la lutte contre les violences faites aux femmes: «avoir accès à un logement, dans un lieu sûr, c'est ce qui permet de pouvoir fuir un conjoint violent. C'est d'ailleurs indiqué dans la convention d'Istanbul⁴. Quitter son conjoint violent ne suffit pas, car quand il y a de la violence dans un couple, elle s'arrête rarement avec la séparation. Et c'est nécessaire de trouver un endroit sûr et stable où se reconstruire, loin du conjoint.»

Avoir un logement, c'est aussi une condition nécessaire pour avoir la garde de ses enfants après la séparation. Ratana* subit actuellement une procédure d'expulsion de son logement, initiée par son propriétaire, suite à un retard de paiement de son loyer: «Je dois trouver un logement de toute urgence. Le CPAS n'a que la maison d'accueil à me proposer. Mais si je me retrouve en maison d'accueil, je perds la garde de mes enfants pour laquelle je me bats depuis si longtemps.»

Ratana est inscrite depuis plus de cinq ans sur les listes d'attente pour les logements sociaux, mais elle sait que l'attente dure plus de dix ans. Alors elle cherche sur le marché privé: «En deux se-

Image tirée du film *The Florida Project* réalisé par Sean Baker



maines, j'ai visité une vingtaine de logements. Soit je ne reçois pas de réponse, soit elle est négative. Mais je sais que j'ai tous les mauvais critères pour avoir un logement: mère seule de deux enfants, avec des revenus de la mutuelle.»

«Pas de chien et pas d'enfants»

Les discriminations sont nombreuses sur le marché du logement, et les mamans solos sont nombreuses à les subir. Les propriétaires refusent leurs candidatures, parce qu'elles sont seules avec des enfants, ou parce qu'elles ont peu de revenus, sont usagères du CPAS ou d'autres aides sociales. «Et les outils proposés par UNIA⁵ ne sont pas forcément une réponse, explique Fatma, car la loi autorise les propriétaires à demander aux candidates leur composition de ménage et leurs revenus alors que les mamans sans emploi, à la mutuelle ou au CPAS sont nombreuses». Pour déjouer ces obstacles, certaines mamans cachent qu'elles ont des enfants. Fatma explique: «On n'aurait pas le réflexe de demander à un homme seul qui cherche un logement s'il a des enfants. Pour les candidates femmes, la question se pose tout de suite. Et on en voit passer des annonces sur lesquelles il y a écrit 'pas d'enfant' ou 'pas de chiens et pas d'enfants'».

En plus de la précarité économique, les

stéréotypes de genre, le sexisme et le racisme déterminent l'accès de ces mamans solos au logement. C'est quelque chose que Fatma a intégré dans son propre parcours: «quand je cherchais un logement, lors des premiers échanges avec le propriétaire, je trouvais un moyen de ne pas dire mon prénom ou que j'ai un enfant». Et les discriminations font d'autant plus rage dans un contexte de «crise du logement»: «il y a plus de candidats que de logements. Donc les propriétaires choisissent celui qui gagne le plus, et celui qui n'a pas d'enfant», explique Fatma.

Les femmes à la tête de familles monoparentales sont donc amenées, comme beaucoup de locataires pauvres, à louer des logements trop petits, insalubres ou pas aux normes, faute d'autres solutions. Avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur leur santé mentale, physique et celles de leurs enfants.

«Je sais qu'il faut faire des sacrifices pour se loger décemment»

Pour accéder à un logement décent, une série de stratégies sont mises en place par ces mamans solos. Aniek* s'est remise en couple durant un temps, et a emménagé tout de suite avec son nouveau conjoint, seul moyen qu'elle avait pour louer un lo-

Les revendications de la FéBUL (Fédération Bruxelloise Unie pour le Logement)

• Un permis locatif

La mise en place d'un permis locatif pour tous les logements mis en location sur le marché privé, et ce avant la signature du bail.

• Un encadrement des loyers

Afin de lutter contre les loyers abusifs à Bruxelles, rendre la grille indicative des loyers, contraignante, en commençant par le périmètre des contrats de quartier.

• Une commission paritaire locative

Une commission paritaire locative permettant l'expertise et la médiation autour des questions de loyer, outil pour lutter contre les loyers abusifs pratiqués à Bruxelles.

• Augmenter la production de logements sociaux

Aujourd'hui, il y a 39.547 logements sociaux mais 48.804 candidats sur les listes d'attente et seulement 110 logements sociaux sont produits par an, depuis 2005.

• Lutter contre la précarité énergétique

21% des ménages belges souffrent de précarité énergétique.

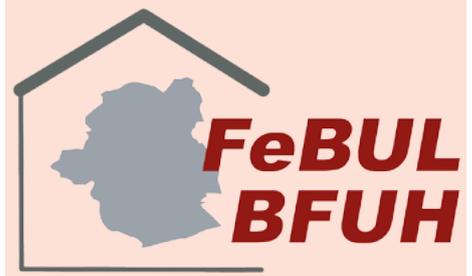
• Davantage de logements abordables

La crise du logement vécue à Bruxelles est avant tout une crise du logement abordable. En effet, les ménages dont les revenus ne dépassent pas 1500€ consacrent en moyenne 60% de leur budget dans le loyer.

• Des occupations à finalité sociale d'abord

Des projets d'occupation temporaire et précaire à finalité sociale permettent de répondre à un besoin de logements énorme et participent, dans le même temps, au développement de Bruxelles comme une ville inclusive, juste, solidaire et plus humaine.

Plus infos: www.febul.be



«Pour déjouer ces obstacles, certaines mamans cachent qu'elles ont des enfants»

gement adapté avec sa famille: «mais ça n'a pas marché». Retour alors à la case départ, et aux galères: «Et encore, j'ai pu être logée chez mes parents qui ont trois chambres. J'ai vécu avec deux enfants et sans logement pendant plus de deux ans et je ne suis pas la plus à plaindre. J'ai des amis, de la famille, je parle les deux langues, je sais faire des dossiers, et des recherches sur internet... Je sais que c'est loin d'être le cas pour d'autres femmes.»

Les prix du logement obligent aussi les femmes à faire des choix entre plusieurs dimensions pourtant fondamentales de leur vie, comme en témoigne Aniek: «Pour pouvoir payer un logement, il faut choisir entre le travail, et les enfants. À temps plein, je suis épuisée, et plus de temps pour les enfants, mais je peux me payer un logement. A mi-temps, j'ai du temps pour mes enfants, et je ne risque plus le burn out, mais je ne peux pas payer mon loyer». Colette*, maman solo vit avec sa fille de quatre ans dans un studio. Elle cherche un nouveau logement suffisamment grand pour deux: «Il y a des choix à faire, fini les activités extra-scolaires, ou de petite glace après l'école. Je sais qu'il faut faire des sacrifices pour avoir droit à se loger décemment, dans la commune qu'on veut».

Parmi ces stratégies, on compte aussi la création de colocations de mamans solos. Andreia et Sofia* se sont retrouvées dans ce type de projet, qui n'est pas sans difficulté: «La coloc permet de répondre à un besoin urgent de logement, mais le problème, c'est qu'on se retrouve entre mamans, chacune dans des situations compliquées, sans qu'il y ait forcément d'affinité entre nous. Et ça crée des problèmes par la suite» explique Sofia. Et puis le fameux statut *cohabitant*⁶ reste un sérieux obstacle à ce type de projet.

«De la haute couture sociale»

Il existe pourtant des initiatives qui entendent répondre aux réalités de vie de ces mères de familles monoparentales et de leurs enfants. Andreia, Aniek et Sofia vivent aujourd'hui dans le logement CALICO, un projet de co-habitation à Forest (Bruxelles) qui se développe sur le principe de mixité générationnelle et sociale. Elles y ont eu accès par l'asbl Angela.D⁷, engagée dans l'accès au logement des femmes et partenaire du projet. Andreia témoigne: «CALICO, ça

m'a sauvé! je ne sais pas comment j'aurais fait sans.». Mais Andreia, comme Aniek et Sofia, savent que leur accès CALICO doit beaucoup «à la chance»: «ce n'est pas représentatif des situations des mères de familles monoparentales».

Amélie* a suivi l'élaboration du projet de logement CALICO: «Pour moi, c'est de la 'haute couture sociale'. C'est un super projet, mais ça ne permet pas de répondre à la demande. Et puis ça nécessite un investissement énorme: s'impliquer, militer, se former, participer à ces groupes de travail et ces réunions... pour in fine très peu d'élues. Et comment on fait quand on est dans l'urgence?»

«Le logement, c'est aussi un environnement»

Amélie est depuis devenue propriétaire d'un logement CityDev⁸. Là encore, une aubaine. Elle habite aujourd'hui dans un appartement suffisamment grand et confortable pour y vivre dignement avec ses deux enfants. Mais cela ne répond pas à l'ensemble des besoins d'une famille monoparentale: «Là où je vis, l'environnement, c'est chaud. Il y a des toxicomanes, des rats, des détritrus, pas de magasin à portée, peu d'espaces verts... C'est quelque chose que je n'avais pas mesuré en déménageant car nous cherchions un toit. Mais en tant que famille monoparentale, le logement, c'est aussi l'environnement.» C'est aussi pour ça que Aniek voulait emménager à Bruxelles: «c'est plus facile pour une mère seule, la ville, les transports en commun, les liens avec d'autres gens... tout ça me soulage. Si je n'habitais pas en ville, ce ne serait pas possible d'élever seule deux pré-adolescents.»

Le nouveau quartier de Amélie sera bientôt retapé. C'est souvent le cas quand un nouveau projet de logement émerge dans un quartier délabré. Cela mène à d'autres questions liées à la ville: les conséquences de l'implantation de ces types de projet pour les habitant·e·s de ces quartiers pauvres. Amélie a conscience de l'impact du projet de logement dans lequel elle a emménagé sur le quartier: «On participe à la gentrification mais ce genre de projet nous sauve à titre individuel...».

Aniek et Andreia ont donc eu accès à un logement et peuvent souffler pour un temps.

Mais elles ne semblent pas arrivées à la fin de leur quête: «Je n'ai que deux chambres et deux enfants qui entrent dans l'adolescence. Comment je vais faire par la suite? Je garde les yeux ouverts sur un trois chambres, je sens que je ne suis pas à la fin, je n'ose pas me poser entièrement», témoigne Aniek. L'accès au logement des mères de familles monoparentales semble être une trajectoire sans fin. Le logement est un droit fondamental. À quand de vraies alternatives qui transforment l'organisation de l'accès à ce droit?

1. Les prénoms avec un * ont été changés
2. Agences immobilières sociales ou AIS sont des asbl qui gèrent la location de logements qui appartiennent principalement à des propriétaires privés et les mettent en location à un prix abordable, à destination de ménages à revenus modestes.
3. Ce collectif, aujourd'hui asbl est un réseau d'entraide et de solidarité entre mères monoparentales. Il mène des actions de plaidoyer s'adressant aux politiques, et propose un soutien psychologique et/ou juridique aux mamans solos. www.facebook.com/desmerveilleuses/
4. Premier traité international qui pose un cadre juridique complet pour la prévention de la violence, la protection des victimes et la fin de l'impunité des auteurs de violences. www.coe.int/fr/web/istanbul-convention/text-of-the-convention
5. Unia, le centre interfédéral pour l'égalité des chances, a produit une série d'outils pour lutter contre les discriminations au logement.
6. Les personnes qui tombent sous le statut de cohabitant·e perdent une partie de leurs revenus (allocations sociales, allocations de remplacement, etc.) au contraire des personnes isolées ou des chef·fe·s de ménage qui toucheront ces revenus à taux complet. Ce statut est un véritable frein au développement de projets de logements collectifs. Précisons encore que parmi les personnes qui tombent sous le statut de cohabitant·e, on retrouve une majorité de femmes.
7. Angela.D est une asbl basée à Bruxelles mobilisée sur le droit au logement des femmes. Elle assure l'accompagnement de 10 logements parmi les 32 logements de l'habitat CALICO.
8. Organisme public qui a vocation de produire des logements pour des habitant·e·s à revenus moyens.

Pour aller plus loin

ÉCOUTER

Logements insalubres, impayables, risques d'expulsion accrus, la crise du logement à Bruxelles fait rage et touche les publics les plus précaires. Pour cette émission de radio, proposée par le magazine Alter, quatre acteurs mobilisés sur la question du mal-logement s'interrogent et évoquent les pistes possibles pour en sortir.
www.radiopanik.org/emissions/emissions-speciales/logement-a-bruxelles-la-crise-a-tous-les-etages/



«À deux pas» est un podcast bruxellois qui donne la parole à celles et ceux qui témoignent, dénoncent et luttent chaque jour. Dans le cadre du Housing action Day (Journée d'action européenne sur le droit au logement), «À deux pas» propose une série de dix cours épisodes autour de la question du droit au logement.

<https://anchor.fm/chloethome/episodes/Du-logement-pour-les-gens-1--Housing-Action-Day-2021-ets3lc>

LSD est une série documentaire radio. Toutes les semaines, en quatre épisodes, elle propose de développer un thème. Dans cette édition, intitulée «En mal de toit», l'émission développe les enjeux qui touchent à la «crise du logement». Habitat de fortune, logement public, accès à la propriété, insalubrité, sans-abrisme... le podcast dresse un état des lieux du mal-logement en France. Et ça ressemble beaucoup à ce qui se passe en Belgique.

www.franceculture.fr/emissions/lsd-la-serie-documentaire/en-mal-de-toit-etat-des-lieux-du-mal-logement-14-touche-pas-a-ma-cabane-0

VOIR (films)

Le documentaire «Push» suit le parcours d'une rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le logement convenable, à Valparaiso, Londres, New York, Hong Kong, Amsterdam, Sydney, Stockholm. Partout, elle rencontre des gens qui subissent la hausse de loyers. Le film montre que le droit au logement est partout menacé par les investisseurs qui spéculent sur le logement comme une marchandise, au détriment du droit fondamental de se loger.
<https://vimeo.com/293142165#>



Les Ateliers Urbains sont des ateliers collectifs au cours desquels les bruxellois prennent en main caméra et micro pour élaborer leur vision de Bruxelles sur différentes thématiques liées à la place dans la ville. Plusieurs films ont été créés par ces ateliers et abordent directement la question du droit au logement dont Le parti du rêve du logement et JEU DE LOI (WONEN: EEN SPEL OF EEN RECHT).

<https://cvb.be/fr/ateliers-urbains>



Ce film raconte l'histoire de Rosie, son mari et leurs quatre jeunes enfants qui forment une famille heureuse. Travailleurs pauvres, ils vivent modestement de leurs revenus à Dublin, en Irlande. Le jour où leur propriétaire décide de vendre leur appartement, leur vie bascule dans la précarité. Trouver une chambre, même pour une nuit, est un défi quotidien.

www.youtube.com/watch?v=jkIFYiHCxCI&ab_channel=KMBOFilms



VOIR (conférences gesticulées)

Habitante, chercheuse, travailleuse, à travers son parcours dans Bruxelles et mon amour de la géographie urbaine, Sarah De Laet aborde dans cette conférences gesticulées les problèmes de logement que de plus en plus de personnes rencontrent dans les villes d'Europe.

<https://conferences-gesticulees.net/conferences/jhabite-tu-habites-ils-speculent/>



Dans sa conférence gesticulée intitulée «Tu dors où ce soir?», Thierry Wenes dresse un état des lieux sur la situation du logement en Belgique, à partir de sa propre expérience, ses 34 déménagements et la situation d'autres personnes croisés sur son chemin, privées de logement.

https://conferences-gesticulees.be/?page_id=311



LIRE

«J'ai mal à mon toit» est une analyse produite par l'asbl Barricade. Elle dresse un état des lieux du mal-logement en Belgique francophone. Elle montre que ce qu'on appelle la «crise du logement» est le résultat de choix politiques, décortique le fonctionnement du marché du logement et propose, des pistes de solutions pour sortir de cette situation. www.barricade.be/publications/analyses-etudes/j-ai-mal-mon-toit-un-autre-regard-sur-crise-logement-belgique

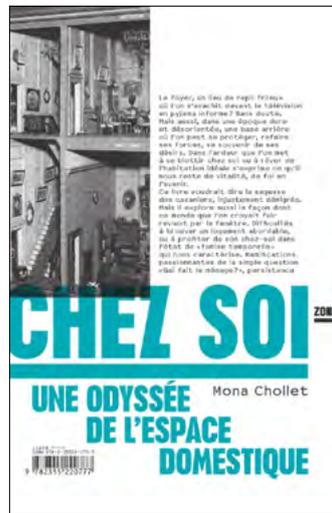


«Panique au logement social» est une BD réalisée par le RBDH (Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat). Elle met en lumière l'immobilisme en matière de construction de logements sociaux à Bruxelles et dénonce le manque de volonté politique pour la construction de nouveaux logements sociaux. <http://rbdh-bbrow.be/IMG/pdf/BD-RBDH-Panique-au-logement-social.pdf>



Le logement a plusieurs dimensions. Ce n'est pas seulement un abri où se protéger des intempéries. C'est aussi un lieu où l'on vie, se repose, créé, grandit, élève ses enfant, invite ses amis, travaille. Le logement, c'est aussi un espace où l'on peut vivre des inégalités et de violences. Autant de préoccupations à la fois intimes et collectives, que l'auteure passe ici en revue.

<https://www.ieb.be/spip.php?page=analyses&annee=2021>



S'INFORMER et AGIR

Habitat et participation propose des permanences sur les alternatives en matière d'habitat. L'asbl propose aussi un accompagnement pour les locataires en situation de précarité: aide à la recherche de logement par internet avec ordinateur, accompagnement de groupes ou de collectifs en recherche d'habitat solidaire, conseil juridique. www.habitat-participation.be/permanences



Le DAL, Droit Au Logement, regroupe des associations et des personnes dans plusieurs villes wallonnes (Liège, Tournai, Charleroi, Arlon ...) Leur mission est la lutte pour un logement décent. Elles proposent des conseils et des échanges d'expériences aux personnes qui vivent des difficultés de logement.



Le Belgian HOUSING DAY est un collectif d'associations et "individus qui ont décidé de répondre à l'appel à action européen pour le droit au logement. Chaque année, à travers toutes la Belgique, on se mobilise pour revendiquer notre droit au logement. Cette année, l'édition 2022 prendra place le 26 et 27 mars.

www.housing-action-day.be/fr



Quand sciences et religions se rencontrent dans la classe

Instituteur engagé dans divers projets interculturels à propos de différentes thématiques telles que la Shoah ou la liberté d'expression, j'ai choisi de diriger mon travail de mémoire en sciences de l'éducation vers la construction et la mise à l'épreuve d'un dispositif visant à discuter le rapport entre sciences et croyances religieuses chez des élèves de 5^e primaire dans une école du nord de Bruxelles.

Un point de départ

Dans la littérature scientifique, la pierre d'achoppement la plus fréquemment mise en évidence dans les difficultés d'enseignement en sciences par rapport aux croyances religieuses est la théorie de l'évolution. Toutefois, celle-ci pourrait ne constituer que l'arbre qui cache une forêt de tensions, d'amalgames et de confusions entre domaines scientifiques et religieux, plusieurs recherches soulignant de telles difficultés en lien avec l'astronomie, la physique ou la génétique, par exemple. Ainsi, certain·e·s étudiant·e·s jugent les conceptions religieuses plus précises que les réponses scientifiques lorsqu'il s'agit de déterminer le nombre de couches de l'atmosphère en mentionnant les sept cieux du Coran par exemple¹. En Belgique, mais aussi dans d'autres pays européens, J.-L. Wolfs met en évidence une conception non sécularisée des sciences chez de nombreux élèves².

Quels objectifs?

Au vu de ces éléments, l'objectif du dispositif est d'amener les élèves à se construire une image plus sécularisée des sciences ayant pour corollaire espéré, les diminutions des tensions ou conflits ressentis par certains élèves ainsi que des confusions et amalgames entre les registres scientifiques et religieux.

Il serait légitime de se questionner sur le projet éducationnel porté par la construction d'une représentation plus sécularisée des sciences. Je

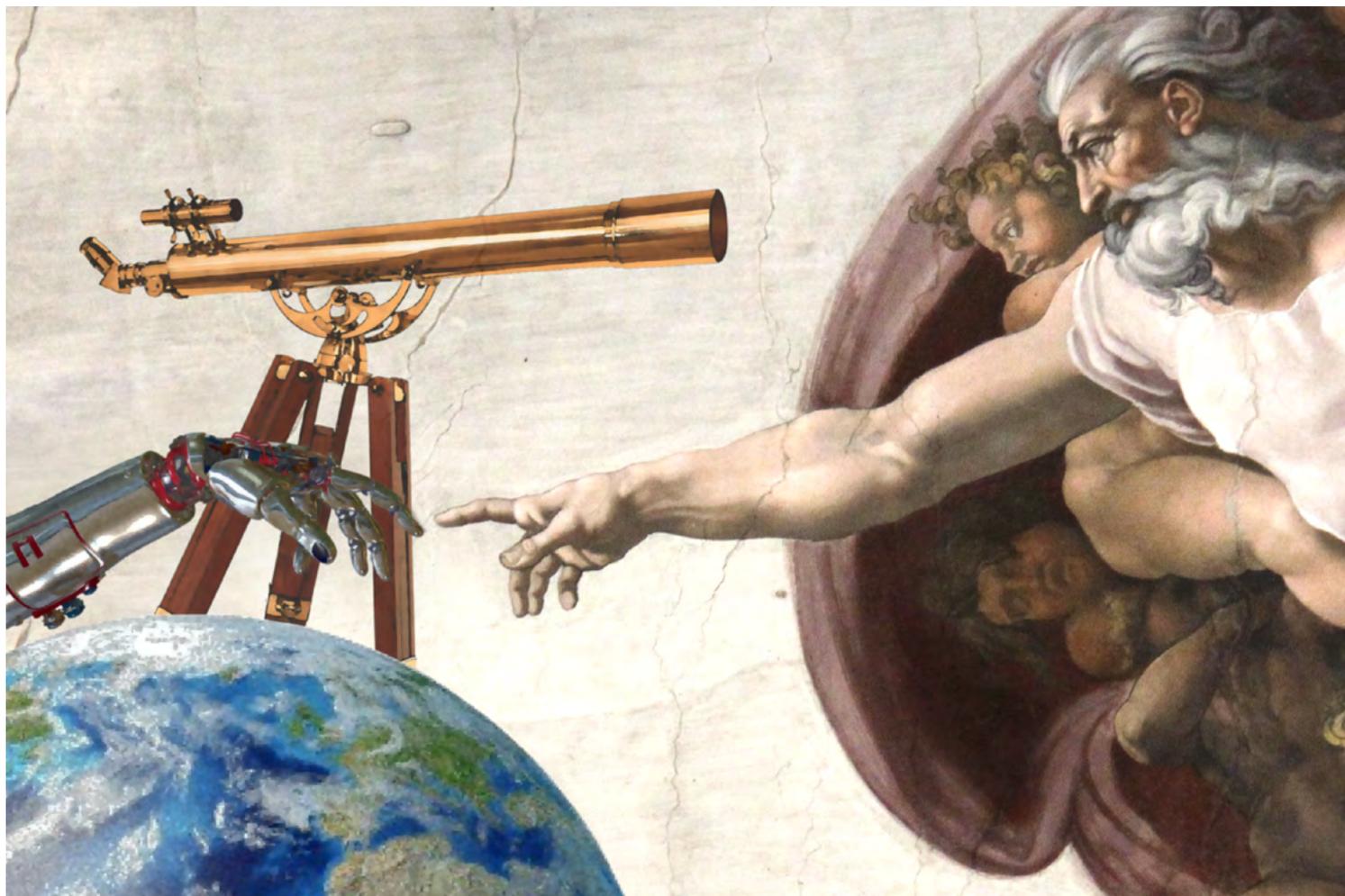
m'en tiendrai ici à deux éléments me semblant primordiaux: l'objectif ne peut être de faire abandonner leurs croyances aux élèves, ni de les amener à croire en une supériorité d'une vision scientifique dans une confrontation manichéenne entre de lumineuses sciences face à d'obscurantistes croyances religieuses. Dès lors, je ne peux qu'adhérer à l'objectif d'émancipation développé par S. Charbonnier³: «*S'émanciper, c'est réussir à produire du jeu dans son système de croyances*». Il s'agit donc de prendre du recul par rapport à ses croyances au sens large - qu'elles soient religieuses, scientifiques ou autres.

La structure du dispositif

Les différentes ressources théoriques ainsi que les rares dispositifs pratiques qui viennent en réponse aux tensions, amalgames ou confusions dans l'enseignement de l'évolution amènent à traiter la problématique sous deux aspects: (1) celui d'une compréhension plus juste de la science liée au concept de «nature des sciences» et (2) celui d'une approche multidisciplinaire de la problématique impliquant une prise en charge des convictions des élèves.

Le choix de la notion

Plusieurs contraintes guident le choix de la notion. Tout d'abord, il s'agit de sélectionner une notion permettant un développement dans le domaine religieux et dans le domaine scientifique, mais également dans la rencontre entre ces deux



domaines. Ceci étant dit, il s'agit également d'éviter tout conflit de loyauté chez les élèves en sélectionnant un sujet permettant une entrée «en douceur» dans la rencontre entre ces deux registres. De plus, la notion sélectionnée doit bien sûr pouvoir se développer au niveau primaire. Compte tenu de ces différents éléments, le sujet retenu dans le cadre de ce dispositif est celui des mouvements terrestres expliquant la succession du jour et de la nuit; sujet qui semble ne pas toucher à une corde aussi sensible que la théorie de l'évolution ou des origines de l'Homme et qui permet néanmoins de rencontrer les autres contraintes mentionnées.

L'approche scientifique

Il s'agit ici de poursuivre deux objectifs complémentaires et emboîtés: le développement de la notion scientifique - le cycle jour/nuit - au service d'une meilleure compréhension de l'activité scientifique. L'idée étant alors qu'une meilleure compréhension de «la nature des sciences» débouche, au

moins partiellement, sur une représentation plus sécularisée de l'activité scientifique.

Dans cette optique, au travers d'une démarche d'investigation procédant notamment par problématisation, modélisation et approche historisée, l'objectif sera de faire émerger plusieurs caractéristiques des sciences telles que leur aspect révisable ou leur base rationnelle incluant la notion de preuve et conférant une certaine solidité aux connaissances scientifiques par exemple.

Concrètement, cette partie du dispositif s'articule en trois parties. La première développe une approche du cycle jour-nuit basée sur la construction et la mise à l'épreuve de modèles⁴. La deuxième partie vise une approche historisée de la notion des mouvements terrestres à travers la découverte des modèles proposés par Ptolémée ou Copernic, par exemple. Enfin, la troisième partie vise à éprouver les connaissances construites au travers d'une problématisation induite par la fixité de l'étoile Polaire⁵. Chacune de ces parties se termine par une

mise en évidence explicite des caractéristiques liées à la nature des sciences en lien avec les activités vécues.

L'approche croisée

La seconde partie du dispositif vise la caractérisation des discours religieux et scientifiques. Le tri de texte est la méthodologie retenue. Les élèves sont donc confrontés à de courts textes autour des mouvements terrestres et ont pour consigne de les catégoriser en fonction de leurs points communs.

En voici quelques passages:

Évêque d'Hippone: *«De quelque manière que les eaux demeurent au-dessus du ciel et quelles que soient ces eaux, nous ne devons aucunement douter qu'elles s'y trouvent: en effet, l'autorité des Écritures surpasse la capacité de tout esprit humain».*

Astronomie et religion en Occident, Louis Rougier (1980)

Là-bas, Dieu a dressé une tente pour le soleil: c'est un jeune époux sortant de la



chambre, un champion joyeux de prendre la course. D'un bout du ciel il surgit, il vire à l'autre bout, et rien n'échappe à sa chaleur (Psaume, 19, 5-7)

Et pourtant elle tourne! : le mouvement de la Terre, Gapaillard, J. (1993).

Galilée: Aussi me semble-t-il que, dans la discussion des problèmes de physique, on ne devait pas prendre pour critère l'autorité des textes sacrés, mais les expériences et les démonstrations mathématiques.

Astronomie et religion en Occident, Louis Rougier (1980)

La théorie de Copernic se base sur trois idées principales:

- 1) toutes les planètes entourent le Soleil qui se trouve au milieu d'elles toutes, et c'est pourquoi le centre du monde est au voisinage du Soleil;
- 2) tout mouvement qui paraît provenir des étoiles ne vient pas d'elles, mais de la Terre. La Terre accomplit un mouve-

ment de rotation autour de son axe tandis que les étoiles restent immobiles;

- 3) les mouvements qui nous paraissent appartenir au Soleil ne proviennent donc pas de lui, mais de la Terre qui tourne autour du Soleil comme n'importe quelle autre planète.

D'après *Et pourtant elle tourne! : le mouvement de la Terre,* Gapaillard, J. (1993).

Par le débat et l'échange d'idées, l'objectif est d'amener les élèves à caractériser ces différents discours. C'est sur base de la finalité de ceux-ci que l'enseignant dirige les discussions. L'idée est d'amener une réflexion sur le fait qu'une même personne peut consulter différents types de discours, que ces discours n'apportent pas les mêmes informations et répondent à des questions différentes.

Quelle échelle de mesure d'une représentation plus sécularisée des sciences?

J'ai utilisé la grille des positionnements entre sciences et religions développée par J.-L. Wolfs⁶ en tant que support d'analyse. L'évolution par rapport à trois positionnements spécifiques ont retenu mon attention dans les résultats: (1) les positionnements fidéistes entraînant un rejet total ou partiel des contenus scientifiques; (2) les positionnements concordistes cherchant à relier directement des conceptions religieuses et des connaissances scientifiques (par exemple la présentation des épisodes du Déluge en tant que faits géologiques ou le fait de relier la tectonique des plaques à la mention de montagnes qui bougent dans le Coran) et (3) les positionnements liés à la reconnaissance de l'autonomie respective du domaine scientifique et du domaine religieux. Au regard de nos objectifs, ce sont une diminution des positionnements fidéistes et concordistes - respectivement reliés à une diminution des conflits ressentis et des amalgames entre les deux domaines - ainsi qu'une augmentation du positionnement d'autonomie entre les deux domaines - associée quant à elle à une représentation plus sécularisée des sciences - qui sont visées.

Deux méthodes complémentaires nourrissent mon recueil de données: un questionnaire ainsi que des débats entre élèves autour de situations historiques représentant les différents positionnements.

Quels résultats?

En ce qui concerne les différents groupes, les réponses au questionnaire

indiquent une reconnaissance presque uniforme du principe d'autonomie avec un accord franc dans tous les groupes. Les données sont plus contrastées pour le fidéisme puisque la tendance va d'un léger renforcement de cette position à une nette diminution en passant par un statu quo en fonction des groupes et des élèves. Ces positionnements fidéistes restent donc relativement présents. Quant aux positions concordistes, elles se voient systématiquement déforçées, les groupes marquant tous un désaccord global avec les propositions y étant liées.

Mais, au-delà de ces différences, que traduisent réellement ces mouvements statistiques? Peut-on affirmer que les élèves, d'une manière générale, aient évolué vers une reconnaissance du principe d'autonomie entre sciences et religions? Que penser du renforcement ou du statu quo de certains positionnements fidéistes?

L'analyse des arguments mobilisés par les élèves lors des débats peut amener quelques éléments de réponse. Ainsi, bien qu'ils soient toujours présents après le dispositif, les arguments généraux, le plus souvent basés sur des normes morales telles que la justice ou la liberté, sont complétés par davantage d'arguments liés aux caractéristiques des sciences même si ceux-ci restent imprécis.

Arguments généraux relevant de normes morales en pré-test

«Moi, je dirais que les scientifiques n'ont pas interdit à la religion d'apprendre aux gens ce qu'ils veulent, donc la religion n'a pas le droit d'interdire les scientifiques»

«La religion grecque n'a pas le droit d'interdire de faire de la science»

«Moi je dirais que, par exemple, pour qu'il n'y ait pas de dispute, que la religion ne pourrait pas critiquer la science que la science ne pourrait pas critiquer la religion»

Arguments liés au registre scientifique en post-test

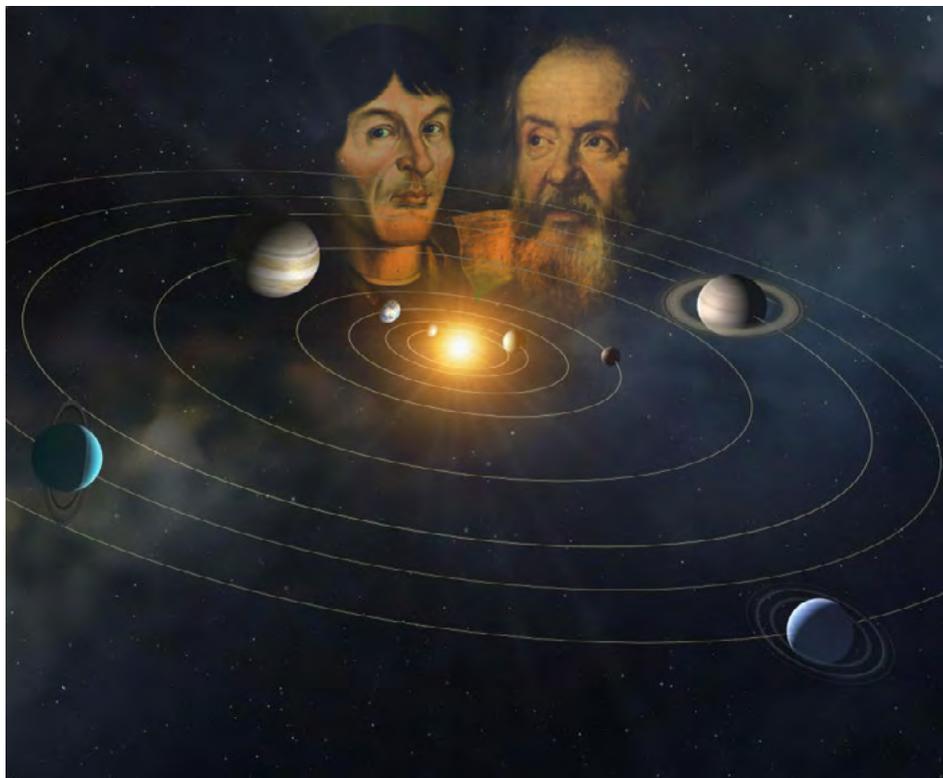
«On peut faire des modèles, des calculs»

«C'est carrément différent, les scientifiques et les religieux n'étudient pas les mêmes choses.»

«On parle de preuve»

«La science, c'est quand on prouve une question en calculant et en observant»

«On parle surtout de la nature, de la vie, ce qu'on ne sait pas. On essaie de trouver des preuves»



Il serait donc possible d'en conclure que la construction d'un registre argumentaire spécifique, si elle est en cours, n'en est qu'à ses prémices.

Un constat similaire peut se développer concernant la reconnaissance de l'autonomie de ces deux registres de connaissances, également en augmentation dans l'argumentation des élèves. L'autonomie visée par le dispositif peut se traduire par la capacité à distinguer les discours relatifs aux deux domaines tout en ne vivant pas comme un conflit les contradictions apparentes entre ceux-ci. Les arguments utilisés par les élèves au post-test montrent une séparation nette des deux domaines. La distinction des caractéristiques liées à ces deux domaines est également présente même si elle est parfois exposée de façon approximative. Toutefois, cette autonomie semble avant tout liée au travail effectué sur la nature des sciences et principalement au fait que les sciences modernes ne font pas intervenir les religions. Dans la plupart des cas, cette autonomie se limite donc à reconnaître le fait que les deux domaines sont mutuellement exclusifs, mais ne semble pas suffire à éviter une opposition parfois conflictuelle entre sciences et religions. La limite de cette autonomie peut se mesurer par le fait que la plupart des élèves croyants reste en accord avec les

positionnements fidéistes, et ce même si ces positionnements fidéistes ont une tendance générale à diminuer lors des débats.

En conclusion

Toutes ces nuances, voire ces contradictions dans les positionnements et argumentations des élèves, peuvent amener à penser que ces positionnements et registres argumentatifs sont encore en construction. La religion fonde l'identité de plusieurs de ces élèves, mais ils sont également sensibles aux activités scientifiques développées. L'ouverture au dialogue et la construction de notions scientifiques au travers de plusieurs regards - un regard orienté sur la nature des sciences, un regard historique, un regard orienté sur d'autres types de discours - permettent à ces élèves de développer un positionnement plus construit autour d'arguments en lien avec les caractéristiques de ces discours. Les résultats obtenus en cinquième année primaire, même s'ils restent fragiles, appuient qu'il est possible de développer ces sujets sensibles tôt dans la scolarité et rejoignent dès lors les recommandations de plusieurs études allant dans le sens d'un travail précoce sur ces problématiques de tensions identitaires entre sciences et religions.

Toutefois, c'est vraisemblablement un objectif qui doit prendre progressivement

forme tout au long de la scolarité des élèves. Je pense également qu'un travail incluant les apprentissages liés aux cours de religions, de morale laïque ou de philosophie et citoyenneté au même titre que les apprentissages scientifiques ou historiques semble indispensable pour développer une vision plus sécularisée des sciences et éviter aux élèves un conflit ressenti entre certaines conceptions scientifiques et leurs convictions religieuses.

1. Camara, A. (2008). Conceptions religieuses et perceptions des phénomènes géographiques chez les professeurs et élèves de l'enseignement secondaire au Sénégal. *Éducation comparée/nouvelle série*, 1, 181-196.
2. Wolfs, J. L., Redondo, E. G., Vilar, B. E., Herrero, L. L., Delhay, C., Ekanga, L., ... & El Adek, H. (2017). Conception sécularisée ou non-sécularisée de la science chez des élèves de sept pays. *Carrefours de l'éducation*, (2), 84-99.
3. Charbonnier, S. (2013). À quoi reconnaît-on l'émancipation? La familiarité contre le paternalisme. *Tracés. Revue de sciences humaines*, (25), 83-101.
4. Pierrard, M. (1988). Modélisation et astronomie in *Modèles et modélisation*. Aster, (7), 91-102.
5. Merle, H. (2000). Comment aider à modéliser le ciel et la terre. Aster, (31), 245-246.
6. Wolfs, J. (2013). Sciences, religions et identités culturelles: Quels enjeux pour l'éducation? Bruxelles: De Boeck.

Mathématiques des vaccins

En ces temps où «le vaccin» (on ne prend même plus la peine de préciser contre quelle maladie!) devient le centre de l'actualité, nous poursuivons notre exploration de la méfiance vaccinale, avec quelques arguments anti-vaccins que l'on peut classer dans la catégorie des arguments «scientifiques».

«Parmi les malades, il y a plus de vacciné·e·s que de non-vacciné·e·s; donc le vaccin ne protège pas - et même, il donne la maladie!»

Voici un argument plutôt troublant, simple et de bon sens. Regardons, par exemple, le rapport de Sciensano du 14 janvier, page 28²: parmi les 10 900 cas quotidiens de covid dans la tranche 18-64 ans, on compte environ 7000 vacciné·e·s pour 2400 non-vacciné·e·s³. «Trois fois plus de vacciné·e·s que de non-vacciné·e·s chez les malades: c'est donc la preuve non seulement que le vaccin ne protège pas, mais même qu'il donne la maladie!...». Ce genre de conclusion est parfois entendue dans les milieux anti-vaccins, avec des variations plus ou moins subtiles selon le niveau arithmétique des interlocuteur·trice·s.

Avant de prendre quelques minutes pour démonter ce sophisme à l'aide du raisonnement mathématique, transposons-le à la sécurité routière. «Chaque année, 500 personnes meurent sur les routes. Parmi ces 500 individus, 350 décèdent dans des accidents impliquant des conducteurs sobres, et seulement 150 dans des accidents dus à des conducteur·trice·s ayant bu de l'alcool. Conclusion: les sobres au volant se tuent deux fois plus que les alcoolisé·e·s, donc, sur la route, la sobriété tue, et l'alcool protège!».

Oui, la sobriété au volant protège!

Ce sophisme paraît ridicule pour l'alcool, mais il peut prendre au dépourvu quand il s'agit de vaccin. Où se situe la faille? C'est qu'on doit «comparer ce qui est comparable»: non pas les nombres bruts de décès, qui ne signifient pas grand-chose, mais les risques: risque de mourir sur la route lorsqu'on fait partie des «sobres» d'une part, et risque de mourir lorsqu'on prend souvent le volant sous alcool (population «non-sobre»), d'autre part⁴. Et ces risques sont donnés par des rapports (ou ratios): pour les sobres, le risque d'avoir un accident

mortel est le rapport du nombre d'accidenté·e·s sobres par le nombre total de sobres. De même, le risque de mourir au volant pour les non-sobres est le rapport des accidenté·e·s non-sobres sur le nombre total de non-sobres. Ainsi, si la population sobre s'élève à 3 500 000 personnes, et celle non-sobre s'élève à 45 000 personnes (beaucoup moins, bien sûr: l'immense majorité des trajets se font sans alcool), on conclut ceci: le risque de se tuer au volant quand on est sans alcool est de 350 pour 3 500 000 (1 pour 10 000), alors que ce risque devient 150 pour 45 000 (33 pour 10 000) pour les conducteur·trice·s sous alcool. Le premier risque étant 33 fois plus faible que le second, on conclut à un énorme effet protecteur de la sobriété au volant, ou, si l'on préfère, un énorme effet délétère de l'alcool sur la route.⁵

Revenons donc aux résultats de risques pour les chiffres déjà mentionnés sur le rapport de Sciensano (risques d'avoir le covid pour les vaccinés V, et pour les non-vaccinés NV). Le risque, correctement calculé, d'avoir le covid chez les V est d'environ 2,72%. Pour les NV, ce rapport vaut 2,77%. 2,72 au lieu de 2,77, cela représente une diminution, certes faible, mais qui permet d'affirmer un léger effet protecteur. Ainsi, notre sophisme est bel et bien démonté: **quand bien même il y a trois fois plus de V que de NV parmi les malades du covid, cela indique tout de même un léger effet protecteur du vaccin!**

Echec et succès du vaccin: une vaccination «égoïste»

«Oui, mais 2,72% au lieu de 2,77%, cela représente une bien faible protection!». Et en effet, le vaccin ne prémunit presque pas contre le covid-19 en général. De ce point de vue, le vaccin n'atteint pas l'objectif espéré de stopper la transmission de la maladie⁷. Mais c'est sur les conséquences graves de covid que l'effet du vaccin devient

«Le vaccin n'atteint pas l'objectif espéré de stopper la transmission de la maladie.

Mais c'est sur les conséquences graves de covid que l'effet du vaccin devient spectaculaire»

spectaculaire. Car nous apprenons (page 29 du même rapport), toujours en comparant les risques et non les nombres, que le risque de covid grave avec admission à l'hôpital, de 37 pour 100 000 pour les NV, passe à 9 pour 100 000 pour les V. Pour les covid très graves (admission en soins intensifs), l'effet est encore plus spectaculaire: risque de 9 pour 100 000 pour les NV, et de 1 pour 100 000 pour les V. On a donc 9 fois moins de chances de se retrouver aux soins intensifs lorsqu'on est vaccinée que lorsqu'on ne l'est pas: une diminution de plus de 90%! Enfin, l'effet sur la mortalité mesuré par Sciensano est également de cet ordre: 86% à 100% de diminution selon les classes d'âge⁸.

Vaccination corona: geste individuel ou collectif?

Il faut s'arrêter sur ces nombres: 86 à 100% de baisse de la mortalité, cela représente un effet protecteur extrêmement impressionnant, dont peu d'inventions peuvent se vanter! À mon avis, on ne parle pas assez de ce succès, l'actualité étant plutôt dominée par la déception de ne pas voir apparaître l'immunité collective, immunité qui aurait certes fait chuter encore plus spectaculairement la mortalité. Le vaccin contre le covid, présente donc une caractéristique atypique: il ne stoppe pas l'épidémie, mais le rend presque bénigne. Une victoire en demi-teinte, mais une victoire quand même!

Cela implique une conséquence intéressante sur l'éthique vaccinale. Depuis que l'on sait que le vaccin n'arrête pas la transmission, on ne se vaccine plus pour contribuer à un effort mondial d'immunité collective, mais pour s'éviter à soi-même les formes graves. Désormais, se vacciner contre le covid devient un geste plutôt individuel. Cette situation diffère de celle du vaccin contre la rougeole, un acte plutôt «altruiste», destiné à épargner - grâce à l'immunité collective - les personnes ne pouvant se faire vacciner: femmes enceintes, nourrissons et personnes immuno-déprimées. Attention cependant: il existe malgré tout une forte dimension «altruiste» à la vaccination contre le covid, dans la mesure où elle évite à la société de prendre en charge les coûts élevés des soins, et permet de diminuer facilement les risques de saturation des services hospitaliers, dont les conséquences s'avèrent tragiques pour d'autres malades⁹. C'est dans cette mesure, et non pas dans la diminution du risque de transmission, que la vaccination contre le covid garde



Photo de Mufid Majnun sur <https://unsplash.com/>

une dimension collective, et c'est bien sûr à cause de cet aspect collectif que de nombreux gouvernements tentent d'augmenter la couverture vaccinale de leur pays.

Un paradoxe de l'efficacité vaccinale

Revenons donc à cette conclusion curieuse: même si parmi les malades il y a 3 fois plus de vacciné-e-s, cela n'invalide pas l'efficacité du vaccin. Encore plus surprenant: on peut calculer que **la proportion de vacciné-e-s parmi les malades ne fera qu'augmenter à mesure que la maladie reculera devant le vaccin!** Cette bizarrerie apporte bien sûr de l'eau au moulin des anti-vaccins qui ne prennent pas la peine de réfléchir.

Pour illustrer ce paradoxe, imaginons la situation d'une maladie presque éradiquée par un vaccin presque totalement protecteur (par exemple, qui diminuerait la mortalité de 99,999%), qui a été administré à 100% de la population. Fatalement, les quelques malades qui décèdent font partie des vacciné-e-s. On pourrait alors lire dans les journaux: «Quatre morts de la maladie cette année. On apprend de source sûre que, sur ces quatre personnes,



toutes avaient été vaccinées!». Cette phrase-choc sonne comme une mise en accusation du vaccin, alors qu'elle prouve au contraire sa réussite éclatante (seulement quatre décès dans tout le pays!¹⁰).

«Mes enfants ne sont pas vaccinés, et ils sont en pleine forme, donc le vaccin ne sert à rien»

Voici également une phrase de bon sens que l'on entend souvent. Mais elle ne tient pas compte de ce que, généralement, la protection par la vaccination présente un aspect collectif: ainsi, une petite minorité non-vaccinée au milieu d'une grande population vaccinée se trouvera efficacement protégée contre la maladie, ce qu'on nomme l'effet de «passager clandestin» en théorie économique. En somme, «Mes enfants non-vaccinés sont en pleine forme, **donc** le vaccin ne sert à rien» est un argument du même niveau intellectuel que «Sans payer le billet de train, je suis arrivé à destination, **donc** le financement des trains ne sert à rien».

Quelques «passagers clandestins» ne

mettent certes pas en péril le groupe, mais à partir de combien peuvent-ils devenir un facteur de reprise de maladie, avec un risque non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour les personnes immuno-déprimées (qui ne peuvent se faire vacciner pour raisons médicales)? Cette question ne se pose pas pour le covid, à cause de l'échec du vaccin à stopper les transmissions. Mais en ce qui concerne la rougeole par exemple, les risques de redémarrage de la maladie reviennent si la couverture vaccinale passe sous les 95%¹¹. C'est justement ce qui s'est passé en 2019 dans certains pays (Samoa, États-Unis, France) insuffisamment vaccinés, où des foyers de rougeole ont flambé. Ainsi, l'État de Samoa, après des dizaines de décès dus à la rougeole, a goûté avant le reste du monde aux déplaisirs d'un confinement (un mot dont personne n'avait encore entendu parler!), décidé en urgence en décembre 2019¹². Il ne faut pas négliger ces faits éclipsés par l'actualité covidologique, car un retour massif de la rougeole (maladie parfois mortelle) pourrait devenir un problème de santé publique majeur à

l'échelle mondiale. On peut en dire autant d'autres «vieilles» maladies infectieuses, dont la résurgence toujours possible représente une menace bien réelle: polio, diphtérie, coqueluche, etc.¹³

«Le vaccin contre la rougeole engendre l'autisme, cela a été démontré»

Un mot pour finir sur un mythe qui a la vie dure: «le vaccin contre la rougeole engendre l'autisme». Pas de sophisme mathématique ici, mais une triste affaire d'escroquerie. Le Dr Wakefield, un médecin anglais, publie en 1998 une étude montrant un lien de causalité entre le vaccin ROR¹⁴ et l'autisme, lien rendu plausible par l'intermédiaire d'une maladie qu'il nomme «entérocolite autistique». La communauté scientifique met en doute ses résultats; le journal qui a accepté son article identifie des falsifications dans cette étude; et le *British General Medical Council* condamne finalement Wakefield pour fraudes et mauvais traitements sur enfants autistes. Le pot-aux-roses sera finalement découvert en 2011: M. Wakefield montait une start-

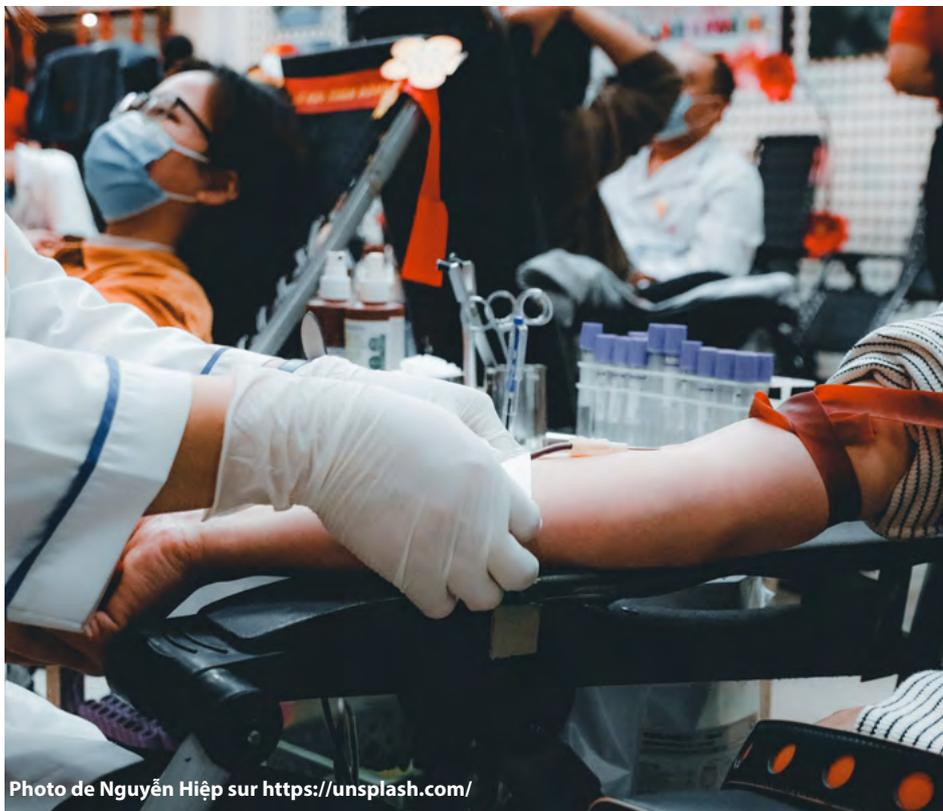


Photo de Nguyễn Hiệp sur <https://unsplash.com/>

«Attention cependant: il existe malgré tout une forte dimension «altruiste» à la vaccination contre le covid, dans la mesure où elle évite à la société de prendre en charge les coûts élevés des soins, et permet de diminuer facilement les risques de saturation des services hospitaliers, dont les conséquences s'avèrent tragiques pour d'autres malades»

up dédiée au dépistage de son «entérocélite», maladie inventée de toutes pièces pour alimenter son business¹⁵. Bref, dans l'équation «ROR=autisme», on reconnaît la vieille histoire du charlatan qui crée une maladie pour en profiter financièrement. Malheureusement, ce mythe reste encore bien présent: malgré de multiples démentis (études de grande ampleur niant totalement le lien entre ROR et autisme), le mal est fait, pour longtemps sans doute.

Il faut noter au passage un fait intéressant: dans cette affaire, un intérêt industriel (celui de l'entreprise de M. Wakefield) se situe du côté «anti-vaccin»! Comme quoi, «Les anti-vaccins sont des David désar-

gentés face au Goliath financier de l'industrie vaccinale» dénote une vision un peu simpliste de la situation. M Wakefield fait d'ailleurs partie des proches de D. Trump, autre fameux anti-vaccin qu'on ne peut raisonnablement pas classer parmi les «David désargentés»!

Rappelons d'ailleurs, au sujet des «Big Pharma», que prévenir rapporte moins d'argent que guérir. Une stricte logique marchande voudrait donc que les firmes pharmaceutiques délaissent totalement les vaccins pour produire des médicaments!

Exigence plutôt qu'obligation

Que de controverses! Et il en reste

bien d'autres, scientifiques, sociales, juridiques. Citons de nouveau les mots du Dr Sansonetti: dans cette cacophonie informationnelle, «il semble urgent de concevoir une information claire, intelligente, éducative, régulièrement mise à jour, compréhensibles par tous¹⁶», afin que l'«exigence vaccinale» («un terme qui ôterait la connotation maintenant négative d'obligation»¹⁷) soit reconnue par le plus grand nombre.

1. Ce type d'argument est cité par exemple sur www.rtb.be/article/les-vaccines-meurent-plus-que-les-non-vaccines-du-variant-indien-pourquoi-il-s-agit-d-un-raisonnement-tronque-10812359
2. https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/COVID-19_Weekly_report_FR.pdf
3. Les 1500 autres, compté-e-s à part, ayant reçu une «troisième dose».
4. Bien sûr, une étude sérieuse doit définir ce qu'on entend par «souvent» et par «sous alcool», mais on ne rentre pas ici dans ces détails.
5. Les nombres ici ne sont pas exacts, mais ont été choisis (de façon assez réaliste) pour simplifier les calculs.
6. Tout ceci est clairement montré sur https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/COVID-19_Weekly_report_FR.pdf
7. Les personnes avec «troisième dose» sont cependant environ deux fois mieux protégées.
8. https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/COVID-19_THEMATIC_REPORT_VaccineCoverageAndImpactReport_FR.pdf
9. Citons par exemple: dépistages de cancer manqués, opérations reportées, matériel et personnel manquant pour la médecine d'urgence, etc.
10. Cet objectif reste sans doute irréaliste pour le covid, mais certaines maladies furent éradiquées, ou presque éradiquées par la vaccination.
11. Il s'agit d'une moyenne théorique. Le vrai nombre, sans doute un peu différent, dépend de multiples paramètres sociaux.
12. www.lefigaro.fr/sciences/les-samoa-confines-a-cause-de-la-rougeole-20191205
13. www.futura-sciences.com/sante/actualites/maladie-huit-maladies-quon-croyait-disparues-reviennent-72562/
14. Rougeole Oreillons Rubéole.
15. P Sansonetti, *Vaccins*, ed Odile Jacob, Paris, 2017, p.31.
16. P Sansonetti, *Vaccins*, ed Odile Jacob, Paris, 2017, p.31
17. P Sansonetti, *op. cit.*

Nous sommes heureux·ses de vous présenter notre nouveau Cahier des formations printemps-été 2022



Vous désirez acquérir de nouvelles compétences; vous souhaitez renforcer vos talents relationnels et développer votre capacité d'action collective ou de travail en équipe, vous outiller pour contribuer à la vie associative?

Nos formations sont faites pour vous accompagner dans votre développement personnel!

La Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente organise toute l'année des formations en ligne, en présentiel, de courte ou longue durée dans le management associatif, la communication, l'animation socioculturelle, le bien-être et le développement personnel pour les acteurs et actrices du non marchand ainsi que des stages résidentiels d'été..

Stages résidentiels

Formations en ligne

Formations de longue durée

Management associatif

Travailler dans le non marchand

Communication

Animation socioculturelle et formation

Aide et interculture

Bien-être et développement personnel

Retrouvez notre équipe de formatrices et formateurs ainsi que notre programme de formations sur:

www.ligue-enseignement.be

activités

Les régionales de la Ligue proposent...

...des formations, des animations, des ateliers, pour adultes et enfants et diverses visites guidées.

Régionale de Charleroi

(à la Maison de la Laïcité)

Renseignements et inscriptions:

LEEP de Charleroi

Rue de France, 31 à 6000 Charleroi

Tél.: 071/53.91.71 - Fax: 071/53.91.81

Courriel: pascale.modolo@laicite.net

Régionale du Hainaut occidental

(à la Maison de la Laïcité)

Renseignements et inscriptions:

LEEP de Tournai

Rue des Clairisses, 13 à 7500 Tournai

Tél.: 069/84.72.03 - Fax: 069/84.72.05

Courriel: leep.tournai@gnovembrel.com

Régionale de Liège

Renseignements et inscriptions:

LEEP de Liège

Boulevard de la Sauvenière, 33-35, 4000 Liège

Tél.: 04 / 223 20 20

Régionale du Luxembourg

Renseignements et inscriptions:

LEEP Luxembourg

Rue de Sesselich, 123 à 6700 Arlon

Tél.: 063/21.80.81 - Fax: 063/22.95.01

Courriel: ateliersartligue@gnovembrel.com

www.ateliersartligue.be

Régionale Mons-Borinage-Centre

Renseignements et inscriptions:

LEEP de Mons

Rue de la Grande Triperie, 44 à 7000 Mons

Tél/Fax: 065/31.90.14 -

Courriel: leepmonsbor@yahoo.fr

Régionale de Namur

Renseignements et inscriptions:

LEEP de Namur

Rue Lelièvre, 5 à 5000 Namur

Tél.: 081/22.87.17 -

info.leepnamur@gnovembrel.com

ligue-enseignant-namur.be

Régionale du Brabant wallon

Renseignements et inscriptions:

LEEP du Brabant wallon

Avenue Napoléon, 10, 1420 Braine-l'Alleud

Tél.: 010/61 41 23



Pour nous contacter

Secrétariat communautaire

Rue de la Fontaine, 2
1000 Bruxelles
Tél.: 02 / 511 25 87 ou 02 / 512 97 81
Fax: 02 / 514 26 01
N° de compte: BE19 0000 1276 64 12
e-mail: info@ligue-enseignement.be
Site: www.ligue-enseignement.be

Président Roland Perceval
Trésorier général Renaud Loridan
Directeur Patrick Hullebroeck
Assistante
Cécile Van Ouytsel
Responsable du personnel
Julie Legait
Assistante
Nathalie Masure
Comptable
Jonathan Declercq
Permanent-es du secteur Communication - Internet
Marie Versele
Juliette Bossé
Maud Baccichet
Valérie Silberberg
Mise en page Éric Vandenheede
Permanent-es du secteur Formation
Audrey Dion
Sylwana Tichoniuk
Éric Vandenheede
Amina Rafia
Responsable du secteur Interculturel
Julie Legait
Formatrices du secteur Interculturel
Hanane Cherqaoui Fassi
Ariane Crèvecoeur
Pamela Cecchi
Pauline Laurent
Sophie Grenier
Federica Palmieri
Coordinatrice de la revue Éduquer
Juliette Bossé

Secrétariats des sections régionales

Régionale du Brabant wallon
LEEP du Brabant wallon
Avenue Napoléon, 10
1420 Braine-l'Alleud
Tél.: 010/61 41 23

Régionale de Charleroi
(à la Maison de la Laïcité)
Présidente Maggy Roels
Rue de France, 31
6000 Charleroi
Tél.: 071 / 53 91 71

Régionale du Hainaut occidental
(à la Maison de la Laïcité)
Président Bernard Valle
Rue des Clairisses, 13
7500 Tournai
Tél.: 069 / 84 72 03

Régionale de Liège
Président Thomas Herremans
Boulevard de la Sauvenière, 33-35
4000 Liège

Régionale du Luxembourg
Présidente Michelle Baudoux
Rue de Sesselich, 123
6700 Arlon
Tél.: 063 / 21 80 81

Régionale Mons-Borinage-Centre
Président Guy Hattiez
Rue de la Grande Triperie, 44
7000 Mons
Tél.: 065 / 31 90 14

Régionale de Namur
Présidente Caroline Seleck
Rue Lelièvre, 5
5000 Namur
Tél.: 081/22.87.17



Éduquer

Vous êtes enseignant-e, directeur-trice
d'école, parent, ou tout simplement
intéressé-e par les questions
d'éducation et d'enseignement?
Retrouvez, **chaque mois**, les
informations sur l'actualité de
l'enseignement sélectionnées pour
vous par la Ligue et des analyses
approfondies sur les questions
éducatives!

Rendez-vous sur notre site:

www.ligue-enseignement.be

Rubrique ressources.

Avec le soutien de la



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



culture.be



éduquer

tribune laïque

périodique mensuel

Numéro 167
février 2022
2,5 €

Éditeur responsable
Roland Perceval
Rue de la Fontaine, 2
1000 Bruxelles
Tél: 02 / 511 25 87

Bureau de dépôt:
Bruxelles X